



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 décembre 2024  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-neuvième session

Point 139 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour 2025

#### Rapport de la Cinquième Commission\*

*Rapporteur* : M. Elaye-Djibril Yacin **Abdillahi** (Djibouti)

## I. Introduction

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 septembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-neuvième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour 2025 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> séances ainsi qu'à la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 9, le 16, le 17 et le 23 octobre, le 5, le 12, le 13, le 19 et le 26 novembre, et le 3, le 5, le 12, le 13, le 16, le 17, le 18 et le 24 décembre 2024. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

3. À la 5<sup>e</sup> séance, le 16 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

\* À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre 2024, la Cinquième Commission a examiné et adopté le présent projet de rapport, présenté par le Secrétariat au nom du Rapporteur, lequel avait été distribué sous la cote provisoire [A/C.5/79/L.26](#). Avant l'adoption du projet de rapport, la Commission a été informée de l'actualisation technique du projet de résolution sur le projet de budget-programme pour 2025 ([A/C.5/79/L.25](#)) visant à tenir compte des décisions prises par la Commission (voir par. 52 du présent rapport). Le projet de rapport est reproduit intégralement dans le présent document.

<sup>1</sup> [A/C.5/79/SR.3](#), [A/C.5/79/SR.5](#), [A/C.5/79/SR.6](#), [A/C.5/79/SR.7](#), [A/C.5/79/SR.8](#), [A/C.5/79/SR.11](#), [A/C.5/79/SR.12](#), [A/C.5/79/SR.13](#), [A/C.5/79/SR.14](#), [A/C.5/79/SR.16](#), [A/C.5/79/SR.17](#), [A/C.5/79/SR.18](#), [A/C.5/79/SR.19](#), [A/C.5/79/SR.20](#), [A/C.5/79/SR.21](#), [A/C.5/79/SR.22](#) et [A/C.5/79/SR.22/Add.1](#).



**Projet de budget-programme pour 2025**

- a) Rapports du Secrétaire général<sup>2</sup> ;
- b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7) ;
- c) Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2025 » (A/79/89) ;

**Plan d'équipement**

- d) Rapport du Secrétaire général (A/79/510) ;
- e) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.15) ;

**Stratégie Informatique et communications**

- f) Rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications affinée (A/79/339) ;
- g) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.17) ;

**État d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

- h) Rapport du Secrétaire général (A/79/222) ;
- i) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.8) ;

**État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago**

- j) Rapport du Secrétaire général (A/79/220) ;
- k) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.9) ;

**Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok**

- l) Rapport du Secrétaire général (A/79/221) ;
- m) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.10) ;

<sup>2</sup> A/79/6 (Introduction), A/79/6 (Sect. 1), A/79/6 (Sect. 2), A/79/6 (Sect. 3), A/79/6 (Sect. 4), A/79/6 (Sect. 5), A/79/6 (Sect. 6), A/79/6 (Sect. 7), A/79/6 (Sect. 8), A/79/6 (Sect. 9), A/79/6 (Sect. 10), A/79/6 (Sect. 11), A/79/6 (Sect. 12), A/79/6 (Sect. 13), A/79/6 (Sect. 14), A/79/6 (Sect. 15), A/79/6 (Sect. 16), A/79/6 (Sect. 17), A/79/6 (Sect. 18), A/79/6 (Sect. 19), A/79/6 (Sect. 20), A/79/6 (Sect. 21), A/79/6 (Sect. 22), A/79/6 (Sect. 23), A/79/6 (Sect. 24), A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, A/79/6 (Sect. 25), A/79/6 (Sect. 26), A/79/6 (Sect. 27), A/79/6 (Sect. 27)/Corr.1, A/79/6 (Sect. 28), A/79/6 (Sect. 29), A/79/6 (Sect. 29A), A/79/6 (Sect. 29B), A/79/6 (Sect. 29C), A/79/6 (Sect. 29D), A/79/6 (Sect. 29E), A/79/6 (Sect. 29F), A/79/6 (Sect. 30), A/79/6 (Sect. 31), A/79/6 (Sect. 32), A/79/6 (Sect. 33), A/79/6 (Sect. 34), A/79/6 (Sect. 35), A/79/6 (Sect. 36), A/79/6 (Income sect. 1), A/79/6 (Income sect. 2) et A/79/6 (Income sect. 3).

**État d'avancement du plan-cadre de Gigiri visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

- n) Troisième rapport d'étape annuel du Secrétaire général ([A/79/345](#)) ;
- o) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.13](#)) ;

**État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

- p) Rapport du Secrétaire général ([A/79/267](#)) ;
- q) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.11](#)) ;

**Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève**

- r) Onzième rapport d'étape annuel du Secrétaire général ([A/79/352](#)) ;
- s) Note du Secrétaire général transmettant le cinquième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ([A/79/166](#)) ;
- t) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.12](#)) ;

**Progiciel de gestion intégré (Umoja)**

- u) Rapport du Secrétaire général intitulé « Développement et fonctionnement du système Umoja : progrès accomplis » ([A/79/391](#)) ;
- v) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.24](#)) ;

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

- w) Rapports du Secrétaire général ([A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#), [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#), [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#), [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.8](#) et [A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.9](#)) ;
- x) Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.1](#), [A/79/7/Add.2](#), [A/79/7/Add.3](#), [A/79/7/Add.4](#), [A/79/7/Add.5](#), [A/79/7/Add.6](#), [A/79/7/Add.19](#), [A/79/7/Add.20](#) et [A/79/7/Add.26](#)) ;
- y) Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales ([A/66/340](#)) ;
- z) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/66/7/Add.21](#)) ;

**Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023**

- aa) Rapport du Secrétaire général ([A/79/83](#)) ;
- bb) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/312](#)) ;

**Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

- cc) Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ([A/79/519](#) et [A/79/519/Corr.1](#)) ;
- dd) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.23](#)) ;

**Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

- ee) Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ([A/79/386](#)) ;
- ff) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.18](#)) ;

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2024**

- gg) Rapport du Secrétaire général ([A/79/380](#)) ;
- hh) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.21](#)) ;

**Prévisions révisées concernant les chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024**

- ii) Rapport du Secrétaire général ([A/78/753](#)) ;
- jj) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/78/7/Add.46](#)) ;

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires**

- kk) Rapport du Secrétaire général ([A/79/575](#)) ;
- ll) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.42](#)) ;

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session**

- mm) Rapport du Secrétaire général ([A/79/554](#)) ;
- nn) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.27](#)) ;

**Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir »**

- oo) Rapport du Secrétaire général ([A/79/583](#)) ;
- pp) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.43](#)) ;

### **Prévisions révisées concernant le chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) du projet de budget-programme pour 2025**

- qq) Rapport du Secrétaire général (A/79/515) ;
- rr) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.25) ;

### **Centre du commerce international**

- ss) Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2025 : Chapitre 13 (Centre du commerce international) [A/79/6 (Sect. 13)] ;
- tt) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7, par. IV.100 à IV.116) ;

### **Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2024**

- uu) État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/79/5) ;
- vv) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.14) ;

### **Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation**

- ww) Rapport du Secrétaire général (A/79/375) ;
- xx) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.22) ;

### **Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées**

- yy) Rapport du Secrétaire général (A/C.5/79/28 et A/C.5/79/28/Add.1) ;
- zz) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/7/Add.38).

5. Un projet de décision concernant le report de l'examen de certains documents a été déposé au titre du point 137 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », en lien avec les rapports énumérés aux points f), g), y) et z) du paragraphe 4.

6. Aucun projet de texte n'a été déposé et aucune mesure n'a été prise par la Commission en lien avec les rapports énumérés aux points aa) et bb) du paragraphe 4.

7. L'annexe I récapitule les recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2025, avant et après actualisation des coûts. On en trouvera une version plus détaillée, présentée par chapitre, dans l'annexe II. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif, les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours. Les montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2025 sont récapitulés dans l'annexe III. On trouvera dans l'annexe IV un récapitulatif des montants approuvés et autorisés au titre des missions politiques spéciales pour 2025.

## II. Examen de projets de résolution

### A. Projet de résolution A/C.5/79/L.4

8. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, le représentant de l'Ouganda a présenté, au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, compte tenu également des dispositions de la résolution ES-10/23 de l'Assemblée générale en date du 10 mai 2024, un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2025 : Chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) » (A/C.5/79/L.4).

9. À la même séance, la représentante d'Israël a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.5/79/L.4 et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

10. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/79/L.4 par 105 voix contre 5, avec 50 abstentions (voir par. 58 ci-après, projet de résolution I). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

Argentine, Israël, Nauru, Paraguay, Tonga.

*Se sont abstenus :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Ukraine.

11. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance également, après le vote, les représentants de la Hongrie (s'exprimant au nom de l'Union européenne), du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations.

## B. Projet de résolution [A/C.5/79/L.14](#)

12. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la représentante d'Israël a présenté un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2025 » ([A/C.5/79/L.14](#)).

13. À la même séance, le représentant de l'Ouganda, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a demandé, conformément à l'article 116 du Règlement intérieur, qu'aucune décision ne soit prise sur le projet de résolution [A/C.5/79/L.14](#). La représentante de l'Arabie saoudite a fait une déclaration à l'appui de cette motion, au nom de la Ligue des États arabes ; la représentante d'Israël a fait une déclaration contre.

14. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la motion de non-intervention sur le projet de résolution [A/C.5/79/L.14](#) a été adoptée par 94 voix contre 17, avec 45 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

### *Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

### *Ont voté contre :*

Argentine, Australie, Autriche, Canada, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Hongrie, Israël, Macédoine du Nord, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchéquie, Tonga.

### *Se sont abstenus :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Îles Marshall, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

## C. Projet de résolution [A/C.5/79/L.11](#)

15. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires » ([A/C.5/79/L.11](#)) au nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Chine, Érythrée,

Iran (République islamique d'), Nicaragua, République populaire démocratique de Corée, Soudan et Venezuela (République bolivarienne du).

16. À la même séance, le représentant de la Hongrie a demandé, au nom de l'Union européenne, qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/79/L.11](#).

17. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/79/L.11](#) par 79 voix contre 15, avec 52 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burundi, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, Niger, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Myanmar, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Tonga, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Gambie, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, Qatar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen.

18. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance également, après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants du Bélarus, de l'Érythrée, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, du Nicaragua, de la République populaire démocratique de Corée, du Soudan et de la République bolivarienne du Venezuela, qui ont indiqué qu'ils souhaitaient se dissocier de la résolution dans la mesure où celle-ci concernait le financement de certaines résolutions du Conseil des droits de l'homme.

#### **D. Projet de résolution [A/C.5/79/L.16](#)**

19. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la représentante d'Israël a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées pour l'UNRWA » ([A/C.5/79/L.16](#)).

20. À la même séance, le représentant de l'Ouganda, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a demandé, conformément à l'article 116 du Règlement

intérieur, qu'aucune décision ne soit prise sur le projet de résolution [A/C.5/79/L.16](#). La représentante de l'Arabie saoudite (s'exprimant au nom de la Ligue des États arabes) et le représentant de Cuba ont fait des déclarations à l'appui de cette motion ; la représentante d'Israël a fait une déclaration contre.

21. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la motion de non-intervention sur le projet de résolution [A/C.5/79/L.16](#) a été adoptée par 99 voix contre 16, avec 40 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

Argentine, Australie, Autriche, Canada, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Hongrie, Israël, Macédoine du Nord, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchèque, Tonga.

*Se sont abstenus :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Inde, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse.

## **E. Projet de résolution [A/C.5/79/L.21](#)**

22. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour 2025 » ([A/C.5/79/L.21](#)), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la Roumanie.

23. À la même séance, la représentante d'Israël a proposé oralement un amendement au projet de résolution [A/C.5/79/L.21](#), consistant à insérer un nouveau paragraphe qui serait ainsi libellé :

*Décide* de ne pas approuver de ressources au titre des Postes et autres objets de dépense proposés pour l'UNRWA dans le document portant la cote [A/79/6 \(Sect. 26\)](#) pour la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

24. À la même séance également, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant de l'Ouganda a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par la représentante d'Israël.

25. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter au projet de résolution [A/C.5/79/L.21](#) par 149 voix contre 6, avec 4 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Argentine, Israël, Nauru, Palaos, Paraguay, Tonga.

*Ont voté contre :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

*Se sont abstenus :*

Cameroun, Équateur, États-Unis d'Amérique, République démocratique du Congo.

26. À la même séance, avant le vote, le représentant de la Hongrie, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a pris la parole pour expliquer son vote.

27. À la même séance également, le représentant de la Fédération de Russie a proposé oralement un amendement au projet de résolution [A/C.5/79/L.21](#), consistant à insérer un nouveau paragraphe qui serait ainsi libellé :

*Décide* de ne pas approuver de ressources pour permettre au Mécanisme international, impartial et indépendant de mener des enquêtes en Syrie ;

28. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance également, au nom de l'Union européenne, le représentant de la Hongrie a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de la Fédération de Russie.

29. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter au projet de résolution [A/C.5/79/L.21](#) par 78 voix contre 11, avec 53 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchèque, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cameroun, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Maldives, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Tchad, Tonga, Tunisie, Viet Nam, Yémen.

30. À la même séance également, au nom de l'Union européenne, le représentant de la Hongrie a proposé oralement un amendement au projet de résolution [A/C.5/79/L.21](#), consistant à insérer deux nouveaux paragraphes concernant le chapitre 8 (Affaires juridiques), qui seraient ainsi libellés :

*Prend note* des paragraphes III.76, III.77, III.78, III.79 et III.81 du rapport du Comité consultatif ;

*Décide* d'inscrire un montant de 19 343 800 dollars des États-Unis, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2025 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

31. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance également, le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de la Hongrie.

32. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'amendement qu'il était proposé d'apporter au projet de résolution [A/C.5/79/L.21](#) par 76 voix contre 11, avec 52 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit<sup>3</sup> :

*Ont voté pour :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala,

<sup>3</sup> La délégation libanaise a par la suite indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchèque, Thaïlande, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

*Ont voté contre :*

Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cameroun, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Maldives, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Tchad, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Viet Nam, Yémen.

33. À la même séance également, après le vote, la représentante du Sri Lanka et le représentant de la Fédération de Russie ont pris la parole pour indiquer que leurs pays souhaitaient se dissocier du financement du Mécanisme.

34. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance également, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/79/L.21](#) tel qu'amendé oralement, dans son ensemble, sans le mettre aux voix (voir par. 58 ci-après, projet de résolution II).

## **F. Projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#)**

35. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2025 » ([A/C.5/79/L.24](#)), déposé par sa présidente à l'issue de consultations coordonnées par les représentantes et représentants des pays suivants : Angola, Cuba, Ghana, Guinée, Hongrie, Indonésie, Jamaïque, Norvège et République de Moldova.

36. À la même séance, la représentante d'Israël a proposé oralement un amendement à la section IV du projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#), intitulée « Prévisions révisées concernant le chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) du projet de budget-programme pour 2025 », consistant à insérer un nouveau paragraphe qui serait ainsi libellé :

*Décide* de ne pas approuver les ressources proposées pour l'UNRWA dans le document portant la cote [A/79/515](#) ;

37. À la même séance également, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant de l'Ouganda a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par la représentante d'Israël.

38. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section IV du projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#) par 151 voix contre 6, avec 4 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Argentine, Israël, Nauru, Palaos, Paraguay, Tonga.

*Ont voté contre :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

*Se sont abstenus :*

Cameroun, Équateur, États-Unis d'Amérique, République démocratique du Congo.

39. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance également, après le vote, le représentant de la Hongrie a fait une déclaration au nom de l'Union européenne.

40. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance, le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement à la section VIII du projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#), intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». L'amendement consistait à insérer deux nouveaux alinéas et deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

*Rappelant* qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger ni sur sa portée, ses incidences ou ses modalités d'application,

*Notant* que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, une stratégie et des facteurs externes, des résultats, des mesures des résultats, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

*Décide* de supprimer les descriptifs, les fonctions, la stratégie et les facteurs externes, les résultats, les mesures des résultats, les produits et autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide ([A/79/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)) ;

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport (A/79/6 (Sect. 3)/Add.2).

41. À la même séance également, le représentant du Canada a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de Cuba.
42. À la même séance également, et avant le vote, les représentants de la Hongrie (s'exprimant au nom de l'Union européenne), du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.
43. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section VIII du projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#) par 75 voix contre 17, avec 54 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Algérie, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Chine, Cuba, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Iraq, Mali, Nicaragua, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Soudan.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Djibouti, Émirats arabes unis, Gabon, Gambie, Guinée, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Maurice, Mauritanie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen.

44. Après le vote, le représentant du Bélarus a fait une déclaration, indiquant que son pays souhaitait se dissocier de cette section du projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#) en ce qui concerne la responsabilité de protéger.
45. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la représentante d'Israël a proposé oralement un amendement à la section IX du projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#), intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires », consistant à insérer un nouveau paragraphe qui serait ainsi libellé :

*Décide* de ne pas approuver de ressources pour les activités relatives à la bande de Gaza, à la Cisjordanie, à Jérusalem et au plateau du Golan prescrites par le Conseil à sa cinquante-cinquième session ;

46. À la même séance, au nom de la Ligue des États arabes, la représentante de l'Arabie saoudite a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par la représentante d'Israël.

47. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section IX du projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#) par 136 voix contre 7, avec 10 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Argentine, États-Unis d'Amérique, Israël, Nauru, Palaos, Paraguay, Tonga.

*Ont voté contre :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Yémen, Zimbabwe.

*Se sont abstenus :*

Bhoutan, Cameroun, Équateur, Éthiopie, Hongrie, Macédoine du Nord, Mongolie, Philippines, Singapour, Tchèque.

48. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance également, après le vote, le représentant de la Pologne, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a pris la parole pour expliquer son vote.

49. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/79/L.24](#) dans son ensemble, sans le mettre aux voix (voir par. 58 ci-après, projet de résolution III).

50. Après l'adoption de la résolution dans son ensemble, les représentants de la Serbie, de l'Argentine, du Sri Lanka, de la Fédération de Russie, du Bélarus et du Nicaragua ont déclaré que leur pays souhaitait se dissocier de telle ou telle partie du texte. La Géorgie s'est également exprimée.

### **G. Projet de résolution [A/C.5/79/L.25](#)**

51. À la reprise de la 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de 2025 » ([A/C.5/79/L.25](#)).

52. Avant l'adoption du projet de résolution, le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget et Contrôleur a informé la Commission des modifications d'ordre technique à apporter au projet de résolution sur le projet de budget-programme pour 2025 compte tenu des décisions qu'elle avait prises.

53. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/79/L.25](#) tel que modifié, dans son ensemble, sans le mettre aux voix (voir par. 58 ci-après, projet de résolution IV).

### **H. Projet de résolution [A/C.5/79/L.8](#)**

54. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2025 » ([A/C.5/79/L.8](#)).

55. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/79/L.8](#) sans le mettre aux voix (voir par. 58 ci-après, projet de résolution V).

### **I. Projet de résolution [A/C.5/79/L.9](#)**

56. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour 2025 » ([A/C.5/79/L.9](#)).

57. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/79/L.9](#) sans le mettre aux voix (voir par. 58 ci-après, projet de résolution VI).

### III. Recommandations de la Cinquième Commission

58. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

#### Projet de résolution I

#### Projet de budget-programme pour 2025 : Chapitre 26 (Réfugiés de Palestine)

##### *L'Assemblée générale*

1. *Rappelle* sa résolution 302 (IV), en date du 8 décembre 1949, par laquelle elle a créé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, avec pour mandat de fournir une aide humanitaire, une protection et des services essentiels aux réfugiés de Palestine, souligne le rôle crucial que joue l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et des services sociaux ainsi que de l'aide d'urgence apportée aux réfugiés de Palestine, dans les cinq zones d'opération, notamment dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et affirme qu'aucune organisation ne peut remplacer les capacités et le mandat de l'Office ni s'y substituer en ce qui concerne les services fournis aux réfugiés de Palestine et aux civils qui ont besoin de toute urgence d'une aide humanitaire vitale ;

2. *Réaffirme* le mandat essentiel de l'Office qu'elle a énoncé dans sa résolution 302 (IV) et souligne qu'il incombe à la communauté internationale d'aider l'Office à assurer sans interruption ses activités indispensables dans ses cinq zones d'opération, sachant que toute interruption ou suspension aurait de graves conséquences humanitaires pour les millions de réfugiés de Palestine qui sont tributaires des services de l'Office et des répercussions sur la région ;

3. *Se déclare profondément préoccupée* par les récentes mesures législatives visant à entraver les activités de l'Office, qui compromettent gravement la capacité de l'Office de s'acquitter de son mandat, et rappelle à cet égard sa résolution ES-10/25, en date du 11 décembre 2024 ;

4. *Condamne avec la plus grande fermeté* le fait que des membres du personnel de l'Office ont été tués et tous les actes de violence dirigés contre des civils, notamment tous les actes de terrorisme et les attaques indiscriminées, ainsi que les actes de provocation, les incitations et les destructions, et salue le travail accompli par le personnel de l'Office, dans des conditions épouvantables, aux fins de l'exécution du mandat de l'Office ;

5. *Présente ses condoléances* à l'Office pour les pertes en vies humaines qu'il a subies parmi les membres de son personnel, le bilan s'établissant à 254 morts au 8 décembre 2024, et souligne le mépris et les dangers auxquels se heurtent en permanence les membres du personnel des Nations Unies qui interviennent au péril de leur vie dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ;

6. *Condamne avec la plus grande fermeté* la destruction d'installations, d'équipements et de véhicules portant le drapeau et l'emblème des Nations Unies, y compris des écoles de l'Office qui abritent des civils déplacés ;

7. *Prie* le Secrétaire général d'étudier toutes les mesures possibles pour améliorer et renforcer la sécurité opérationnelle de l'Office, en particulier dans les zones de conflit, et garantir à l'Office un financement suffisant, prévisible et durable, et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa quatre-vingtième session ;

8. *Rappelle* le paragraphe VI.103 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>1</sup>, se dit préoccupée par la poursuite de la réduction des contributions volontaires, souligne qu'il importe que l'Office continue de recevoir des annonces de contributions volontaires responsables et invite les États Membres et les autres donateurs à augmenter leurs contributions volontaires en faveur de l'Office de sorte qu'il ait les moyens de s'acquitter efficacement de son mandat et qu'il bénéficie d'un financement volontaire durable et cohérent.

---

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-neuvième session, Supplément n° 7 (A/79/7)*.

## Projet de résolution II

### Questions relatives au projet de budget-programme pour 2025

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, ses résolutions 55/231 du 23 décembre 2000, 56/253 du 24 décembre 2001, 58/269 et 58/270 du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004 et ses résolutions 60/283 du 7 juillet 2006, 61/263 du 4 avril 2007, 62/236 du 22 décembre 2007, 63/262 du 24 décembre 2008, 64/243 du 24 décembre 2009, 65/259 du 24 décembre 2010, 66/246 du 24 décembre 2011, 68/246 du 27 décembre 2013, 70/247 du 23 décembre 2015, 72/261 et 72/266 A du 24 décembre 2017, 72/266 B du 5 juillet 2018, 73/281 du 22 décembre 2018, 74/262 du 27 décembre 2019, 75/252 du 31 décembre 2020, 76/245 du 24 décembre 2021, 76/271 du 29 juin 2022, 77/262 et 77/267 du 30 décembre 2022, 77/253 B du 30 juin 2023 et 78/242 A, 78/252, 78/253 et 78/257 du 22 décembre 2023,

*Réaffirmant également,* pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, le mandat du Comité du programme et de la coordination et celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

*Réaffirmant* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

*Ayant examiné* le projet de budget-programme pour 2025<sup>1</sup>, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour 2025<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

*Considérant* que le multilinguisme, valeur constitutive et fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des buts des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

1. *Réaffirme* l'article 153 de son règlement intérieur ;
2. *Réaffirme également* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>4</sup> ;
3. *Réaffirme en outre* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>5</sup> ;
4. *Réaffirme* sa résolution 79/\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ 2024 ;
5. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
6. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes

<sup>1</sup> A/79/6 (Introduction), Sect. 1 à 36, Income Sect. 1 à 3 et rectificatifs.

<sup>2</sup> A/79/89.

<sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-neuvième session, Supplément n° 7 (A/79/7).

<sup>4</sup> ST/SGB/2018/3.

<sup>5</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et pour que les politiques soient dûment appliquées ;

7. *Réaffirme* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211 et réaffirme qu'aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires établies ;

8. *Prend note* de l'initiative du Secrétaire général visant à présenter un rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation à la première partie de la reprise de sa soixante-dix-neuvième session ;

9. *Constate* que la sous-utilisation des crédits enregistrée au titre de plusieurs rubriques budgétaires peut s'expliquer par les montants restreints qui sont alloués du fait des problèmes de liquidités auxquels l'Organisation continue de faire face et souligne que ce type de sous-utilisation ne doit pas servir à réaliser des économies ;

10. *Réaffirme* que les États Membres doivent être pleinement associés à l'établissement du budget, dès les premières étapes et tout au long du cycle ;

11. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer à garantir la transparence, à rendre les données budgétaires plus fiables, plus exhaustives et plus faciles à analyser, à affiner la présentation du projet de budget-programme et à lui fournir des données financières complètes, claires, comparables et transparentes, notamment les montants bruts et nets des ressources demandées, ainsi que les prévisions de dépenses préliminaires qui sont disponibles pour l'année concernée au moment de la publication du projet de budget-programme, comme le montant total des prévisions relatives aux travaux de construction et celui de l'actualisation des coûts, afin de donner une idée claire de l'augmentation réelle du budget demandé et de permettre aux États Membres de se prononcer en connaissance de cause ;

12. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à continuer de prendre des mesures pour améliorer la présentation du projet de budget-programme et pour faire en sorte que les ressources soient clairement reliées à un cadre de budgétisation axée sur les résultats et qu'elles reflètent les mandats existants et les mesures prises pour les exécuter ;

13. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures dans le cadre du budget-programme pour promouvoir une culture de l'efficacité et de la rentabilité au Secrétariat, dans une démarche semblable à celle qui a été suivie dans les missions politiques spéciales, sachant qu'il importe d'optimiser l'utilisation des ressources des États Membres ;

14. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées conformément au cadre normatif de l'Organisation, notamment au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte, et à ce que des ressources supplémentaires ne soient pas demandées pour un projet nouveau sans que les possibilités de le financer au moyen des ressources existantes aient été sérieusement étudiées en premier lieu ;

15. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller à ce que les hauts fonctionnaires et les directeurs de programme utilisent les ressources disponibles et exécutent les mandats de façon efficace et rationnelle, notamment à l'aide

d'indicateurs de succès axés sur les résultats et de points de référence clairement définis qui leur permettent d'obtenir des informations factuelles et d'améliorer l'exécution des mandats ;

16. *Engage instamment* tous les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;

17. *Prie* le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour faciliter le paiement par les États Membres de leurs contributions, y compris dans les cas où ceux-ci font face à des circonstances indépendantes de leur volonté ;

18. *Souligne* que les ressources et les effectifs dont le Secrétariat a besoin doivent toujours être déterminés dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats, compte dûment tenu de la nécessité de repérer les gains d'efficacité et d'éviter les chevauchements d'activités, notamment par l'amélioration de la coordination et de la coopération entre les départements et entités ;

19. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer la procédure de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle et l'évaluation, et l'établissement de rapports ;

20. *Regrette* qu'en dépit de ses observations précédentes, le personnel temporaire (autre que pour les réunions) continue d'être utilisé à des fins autres que celles qui étaient prévues, souligne qu'il convient de recourir aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions), et non aux postes temporaires, pour faire face aux périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et pour remplacer les fonctionnaires en congé parental ou en congé de maladie de longue durée, et que le recours à ces emplois devrait être limité au strict minimum, pour répondre aux besoins à court terme, et prie le Secrétaire général de justifier, dans les prochains projets de budget-programme, le maintien en fonctions des personnes occupant des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) depuis plus de 729 jours ;

21. *Redit* sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants et prie le Secrétaire général de pourvoir rapidement les emplois vacants, de mener une étude concernant l'utilisation efficace des postes existants, y compris des postes vacants depuis 24 mois ou plus, de rendre compte de ses constatations et de proposer dans ses prochains rapports, selon les cas, soit le maintien des postes, en justifiant clairement leur utilité, soit l'apport de changements, soit des suppressions ;

22. *Souligne* qu'il importe d'utiliser des hypothèses réalistes et cohérentes concernant les taux de vacance lors de l'établissement des demandes de crédits afférentes aux postes ;

23. *Prend note* du fait que des informations supplémentaires sont fournies aux États Membres par l'intermédiaire du portail Umoja et demande au Secrétaire général de continuer de s'employer à communiquer des informations exactes et précises à cet égard et d'améliorer encore l'information fournie dans la mesure du possible ;

24. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, dans le budget-programme et sur le portail Umoja, des données sur les engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés ;

25. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;

26. *Souligne* qu'il importe de tenir de véritables consultations aussi tôt que possible avec les États Membres afin de faire le point sur la mise en œuvre des résolutions sur les questions budgétaires qu'elle a récemment adoptées et de

déterminer l'effet qu'elles pourraient avoir sur la présentation du projet de budget-programme ;

27. *Rappelle* l'article 2.10 du Règlement financier et l'article 153 de son règlement intérieur et réaffirme qu'aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général ;

28. *Rappelle également* ses résolutions 77/262 et 78/252, note que la budgétisation base zéro devrait être appliquée pour mettre fin au caractère automatique avec lequel les prévisions de ressources sont établies, note aussi que des orientations uniformes devraient s'appliquer aux examens des dépenses afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation, et prie donc le Secrétaire général de créer un cadre commun pour l'examen des dépenses de toutes les entités et d'améliorer la cohérence des examens, qui auraient pour objet :

- a) de réorganiser les ressources existantes sur la base du budget base zéro ;
- b) d'améliorer la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, notamment par la réaffectation de postes et d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) existants et vacants et par des suppressions, le cas échéant ;
- c) d'évaluer de nouveaux moyens d'optimiser l'allocation des ressources pour permettre une exécution plus efficace des mandats et obtenir de véritables gains d'efficacité ;
- d) de coïncider avec un examen des programmes de l'entité, conformément au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ;
- e) de présenter le plan clair, le calendrier et les résultats d'une manière plus complète et mieux regroupée, en détaillant les gains d'efficacité et les améliorations opérationnelles, dans le projet de budget-programme ;

29. *Décide* que seuls les coûts du projet de budget-programme afférents aux postes seront actualisés à partir de 2026, en attendant l'examen complet du cycle annuel dont les résultats lui seront présentés à sa quatre-vingt-troisième session ;

30. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de mener à bien les activités qui précèdent la publication des avis de vacance, quelle que soit la situation de trésorerie de l'Organisation, et de prendre des dispositions en ce sens de façon à être en mesure de procéder à la nomination des personnes sélectionnées et d'achever les formalités d'entrée en fonctions dans les meilleurs délais ;

31. *Décide* de réduire de 5 500 000 dollars des États-Unis le montant actualisé des ressources non affectées à des postes ;

32. *Décide* que le tableau d'effectifs de 2025 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

33. *Décide également* qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2025, un taux de vacance de 11,1 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 9,1 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux ;

**Titre I**  
**Politiques, direction et coordination d'ensemble**

**Chapitre premier**  
**Politiques, direction et coordination d'ensemble**

34. *Prie* le Secrétaire général d'étudier les synergies entre les entités relevant du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de leurs mandats, et de faire le point sur cette question dans le prochain projet de budget-programme ;

35. *Réaffirme* que le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés devrait être doté des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat, notamment pour veiller à ce que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information recueille et communique des informations exactes, objectives, fiables et vérifiables ;

**Chapitre 2**  
**Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences**

36. *Est consciente* des facteurs budgétaires et opérationnels qui influent sur les services d'interprétation et de traduction fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et engage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour faire face aux difficultés rencontrées de ce fait, à dialoguer avec les États Membres et à obtenir des retours d'information sur les moyens d'améliorer la qualité et l'efficacité de ces services, et à faire le point sur la situation à sa quatre-vingtième session ;

**Titre II**  
**Affaires politiques**

**Chapitre 3**  
**Affaires politiques**

37. *Rappelle* le paragraphe 17 de sa résolution [78/257](#) et prie de nouveau le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport sur le projet de budget-programme du Compte pour la consolidation de la paix, sous une forme analogue à la présentation retenue pour le chapitre 35 du projet de budget-programme (Compte pour le développement), d'y joindre une annexe où figureraient les projets proposés et, pour chaque pays bénéficiaire, un budget et les objectifs visés, et, selon qu'il conviendra, de communiquer des informations supplémentaires à la Cinquième Commission à l'occasion de ses sessions, notamment un récapitulatif des informations budgétaires disponibles ;

38. *Rappelle également* le paragraphe 18 de sa résolution [78/257](#) et prie de nouveau le Secrétaire général de lui rendre compte chaque année de l'exécution des projets financés au moyen de contributions statutaires, notamment en ce qui concerne les activités menées, les progrès accomplis et les dépenses engagées, ainsi que de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

39. *Engage* le Secrétaire général à examiner les moyens de renforcer le rôle de coordination du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ;

40. *Décide* que l'équipe de liaison chargée de l'Afrique australe, qui dépend du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, sera désignée sous le nom de

Bureau de l'Afrique australe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, sans que cela constitue un précédent, et souligne le rôle dévolu, dans le cadre existant, à la Cinquième Commission en ce qui concerne l'approbation du budget de l'Organisation ;

41. *Engage* le Secrétaire général à examiner, dans la limite des ressources existantes, les moyens de renforcer l'effectif de base du Bureau de lutte contre le terrorisme, de renforcer la coordination du système des Nations Unies dans l'exécution des mandats de lutte contre le terrorisme qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale, sous la direction du Bureau, en vue d'éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités avec d'autres entités, d'optimiser l'utilisation des ressources et de mener des activités de renforcement des capacités cohérentes et spécialisées en coopération avec les États Membres, et à rendre compte, dans le prochain projet de budget-programme, des questions soulevées et des progrès accomplis pour y répondre ;

42. *Décide* d'augmenter de 250 000 dollars les ressources du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine aux fins de la location de deux véhicules pendant 60 mois ;

43. *Décide également* de transformer en postes inscrits au budget ordinaire les emplois extrabudgétaires suivants, qui relèvent de la Section de la lutte contre le terrorisme, afin de soutenir le Programme mondial de lutte contre l'utilisation d'armes à des fins terroristes :

a) un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-3), basé à Madrid et créé en 2013 ;

b) un emploi de spécialiste de la gestion de programme et de chef de groupe (P-4), basé à Madrid et créé en 2019 ;

44. *Décide en outre* d'inscrire au budget ordinaire un poste P-4 du Bureau du Directeur du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme qui était précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires ;

#### **Chapitre 4 Désarmement**

45. *Souligne* que la subvention prélevée sur le budget ordinaire au titre de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement est un mécanisme de financement permettant de pallier l'insuffisance des contributions volontaires, et engage donc le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour obtenir des contributions volontaires au profit de l'Institut, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, et pour mettre en œuvre des stratégies novatrices de collecte de fonds ;

46. *Rappelle* le paragraphe II.75 du rapport du Comité consultatif et décide de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national, l'un à Lima et l'autre à Katmandou, au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional) ;

#### **Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix**

47. *Prend note* du paragraphe II.114 du rapport du Comité consultatif ;

#### **Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace**

48. *Prend note* du paragraphe II.150 du rapport du Comité consultatif ;

### **Titre III**

#### **Justice internationale et droit international**

##### **Chapitre 7**

##### **Cour internationale de Justice**

49. *Prend note* des paragraphes III.7, III.9, III.11, III.14 et III.16 du rapport du Comité consultatif ;

##### **Chapitre 8**

##### **Affaires juridiques**

50. *Prend note* des paragraphes III.76, III.77, III.78, III.79 et III.81 du rapport du Comité consultatif ;

51. *Décide* d'inscrire un montant de 19 343 800 dollars des États-Unis, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2025 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

### **Titre IV**

#### **Coopération internationale pour le développement**

##### **Chapitre 11**

##### **Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons**

52. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation des Nations Unies et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;

53. *Prend note* du paragraphe IV.58 du rapport du Comité consultatif ;

54. *Rappelle* le paragraphe IV.70 du rapport du Comité consultatif, salue le lancement du programme de bourses et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

55. *Note* l'élargissement du champ de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et les responsabilités accrues de l'Organisation des Nations Unies à l'appui de l'Agenda 2063, et prie le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du programme 9 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre), des initiatives visant à appuyer davantage la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

##### **Chapitre 16**

##### **Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale**

56. *Engage* le Secrétaire général à examiner, dans la limite des ressources existantes, les moyens de renforcer l'effectif de base de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités avec d'autres entités, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme, à réaffecter les ressources en conséquence, et à en rendre compte dans le prochain projet de budget-programme ;

**Titre V**  
**Coopération régionale pour le développement**

**Chapitre 18**  
**Développement économique et social en Afrique**

57. *Rappelle* le paragraphe V.29 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'étudier les options possibles et de présenter un dossier de décision concernant un programme de bourses harmonisé, en accord avec les règlements, règles et pratiques en vigueur dans toutes les commissions régionales, selon qu'il conviendra, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2026 ;

**Chapitre 23**  
**Programme ordinaire de coopération technique**

58. *Rappelle* les paragraphes V.117, V.122 et V.123 du rapport du Comité consultatif et demande que le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'efficacité du programme ordinaire de coopération technique, qui doit lui être présenté à sa quatre-vingtième session, comporte les éléments suivants :

a) Différents modèles propres à améliorer la coordination du programme, notamment un système de suivi harmonisé des demandes d'assistance présentées par les États Membres, l'objectif étant de faire en sorte que l'entité du Secrétariat la mieux indiquée puisse y répondre tout en maintenant l'agilité globale du programme ;

b) Les principes et les critères sous-jacents à utiliser pour sélectionner les demandes d'assistance, compte tenu de l'équilibre à respecter entre les bénéficiaires des interventions financées au titre du programme ;

c) Un cadre d'évaluation commun qui comprenne des indicateurs de succès permettant véritablement de mesurer et de quantifier les résultats obtenus par toutes les entités responsables de l'exécution du programme et qui permette d'assurer une transparence totale quant aux interventions et aux résultats permis par le programme ;

d) Un plan de communication, établi par le Secrétaire général dans la limite des ressources existantes, qui permette de faire connaître le programme aux États Membres et aux pays de programme, notamment dans le cadre du Conseil économique et social et des grandes commissions de l'Assemblée générale, ainsi que par l'intermédiaire des commissions régionales et de leurs bureaux sous-régionaux ;

**Titre VI**  
**Droits humains et affaires humanitaires**

**Chapitre 24**  
**Droits humains**

59. *Rappelle* le paragraphe VI.29 du rapport du Comité consultatif et décide de transférer un poste de chef de service (Droits humains) (D-1) à Panama ;

**Chapitre 27**  
**Aide humanitaire**

60. *Encourage* le Secrétaire général à collaborer avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et à étudier les possibilités de renforcer encore la coopération avec le secrétariat de la Communauté afin d'appuyer l'action collective visant à faire face aux problèmes humanitaires récurrents, notamment les cyclones, les inondations et les sécheresses qui se succèdent, ainsi qu'aux problèmes de développement, notamment la destruction des cultures et des infrastructures, auxquels la région et ses 16 pays membres se heurtent chaque année ;

## **Titre VII**

### **Communication globale**

#### **Chapitre 28**

##### **Communication globale**

61. *Rappelle* sa résolution [78/252](#) et prie de nouveau le Secrétaire général d'étudier un modèle de couverture des réunions et de communiqués de presse basé sur la traduction à partir d'une seule langue et de présenter les résultats de cette étude dans le prochain projet de budget-programme ;

62. *Prie* le Secrétaire général d'achever l'examen indépendant et impartial du Département de la communication globale d'ici à la fin de 2025, en tenant compte de sa vision stratégique, de ses mandats, de ses effectifs et de ses modèles de fonctionnement, dans le but de moderniser le Département et de veiller à ce qu'il puisse diffuser les activités et les messages de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier, de manière efficiente et efficace, en tenant dûment compte de son rôle en matière de multilinguisme, réaffirme que l'examen lui-même devrait se faire dans la limite des ressources existantes et viser des gains d'efficacité plus importants, et prie également le Secrétaire général de lui présenter les résultats de cet examen à la partie principale de sa quatre-vingtième session, dans le projet de budget-programme pour 2026 ;

## **Titre VIII**

### **Services communs d'appui**

#### **Chapitre 29A**

##### **Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité**

63. *Rappelle* le paragraphe VIII.21 du rapport du Comité consultatif et décide de transférer au Département de l'appui opérationnel l'équipe chargée d'améliorer la prestation de services ;

64. *Rappelle également* le paragraphe VIII.19 du rapport du Comité consultatif, souligne que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, qui constituent la deuxième ligne de défense dans les domaines des ressources humaines et de la gestion des actifs, sont comptables des décisions prises par la première ligne de défense dans le cadre de la délégation de pouvoirs, et prie le Secrétaire général d'examiner la responsabilité des première et deuxième lignes de défense afin de favoriser une culture de gestion efficace et de respect du principe de responsabilité ;

65. *Rappelle en outre* le paragraphe 64 de sa résolution [78/252](#) et prie le Secrétaire général d'intégrer les données figurant dans la liste du personnel dans le tableau de bord d'analyse du personnel et de les présenter en ligne, dans un format numérique et interactif, sur le portail d'information sur le personnel du Secrétariat, tout en veillant à ce que les informations disponibles sur le portail soient au moins d'aussi bonne qualité et aussi nombreuses que celles qui étaient disponibles dans l'outil d'information en ligne HR Insight ;

66. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa résolution [78/275](#) du 24 avril 2024, souligne qu'un échelon supplémentaire sera accordé pour chaque année supplémentaire d'expérience professionnelle au-delà du minimum requis pour être nommé à l'échelon 1 de la classe concernée, et prie le Secrétaire général de revoir en conséquence ses directives pour la détermination de l'échelon lors d'une promotion, d'un recrutement ou d'un passage à une catégorie différente, à compter de la date d'adoption de la résolution [78/275](#) ;

**Titre X****Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales****Chapitre 31****Activités administratives financées en commun**

67. *Rappelle* le paragraphe X.7 du rapport du Comité consultatif et souligne qu'il est essentiel de procéder à un examen objectif des projets de budget de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection afin de s'assurer que leurs besoins opérationnels et financiers sont satisfaits et de préserver leur statut d'organes subsidiaires indépendants de l'Assemblée générale et d'autres organisations ;

68. *Rappelle également* que les procédures budgétaires décrites dans les statuts de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection ont force obligatoire pour toutes les organisations participantes, et se félicite que les organisations participant aux mécanismes de partage des coûts des entités relevant du chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) acceptent les décisions de l'Assemblée générale sur le budget total de chaque entité ainsi financée ;

69. *Rappelle en outre* le paragraphe X.39 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'étudier les possibilités d'améliorer l'efficacité de l'établissement de rapports et d'analyses en vue d'enrichir le contenu du rapport sur la situation budgétaire et financière des entités du système des Nations Unies, en mettant l'accent sur sa composante analytique ;

**Titre XI****Dépenses d'équipement****Chapitre 33****Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**

70. *Décide* de réduire encore, de 8 872 500 dollars, le montant des ressources demandées au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) pour les projets au Siège, à New York ;

71. *Prend note* du paragraphe XI.27 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas réduire le montant des ressources demandées pour le Département de la sûreté et de la sécurité pour 2025 ;

**Titre XII****Sûreté et sécurité****Chapitre 34****Sûreté et sécurité**

72. *Prend note* des paragraphes XII.14, XII.15, XII.16 et XII.17 du rapport du Comité consultatif et approuve la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes ;

73. *Prend également note* des paragraphes XII.20 et XII.23 du rapport du Comité consultatif, et approuve la proposition faite par le Secrétaire général en ce qui concerne la part revenant au Secrétariat dans les dépenses relatives aux activités cofinancées du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ;

## **Titre XIII**

### **Compte pour le développement**

#### **Chapitre 35**

##### **Compte pour le développement**

74. *Rappelle* le paragraphe XIII.8 du rapport du Comité consultatif et demande que le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'efficacité et des retombées du Compte pour le développement, qui doit lui être présenté à sa quatre-vingtième session, comporte les éléments suivants :

- a) Des critères transparents pour la sélection des projets du Compte pour le développement qui soient fondés sur les besoins des pays bénéficiaires ;
- b) Des solutions pour renforcer la complémentarité et les liens entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement, notamment pour que les États Membres puissent s'appuyer sur les services consultatifs à court terme financés par le programme ordinaire de coopération technique et poursuivre leurs activités dans le cadre de projets à plus long terme financés par le Compte pour le développement ;
- c) Un cadre d'évaluation commun qui soit utilisé pour tous les projets et qui comprenne des indicateurs de succès permettant véritablement de mesurer et de quantifier les résultats obtenus par toutes les entités responsables de l'exécution du programme et qui permette d'assurer une transparence totale quant aux interventions permises par le Compte pour le développement ;
- d) Un plan de communication, établi par le Secrétaire général dans la limite des ressources existantes, qui permette de faire connaître le Compte pour le développement, et la marche à suivre pour demander à bénéficier des différentes tranches, aux États Membres et aux pays de programme, notamment dans le cadre du Conseil économique et social et des grandes commissions de l'Assemblée générale, ainsi que par l'intermédiaire des commissions régionales et de leurs bureaux sous-régionaux ;
- e) Des solutions pour augmenter le nombre de sources de financement du Compte pour le développement au-delà du budget ordinaire, notamment par des activités de collecte de fonds visant à obtenir des ressources extrabudgétaires et la possibilité d'établir des partenariats avec des parties prenantes externes ;

#### **Chapitre 2 des recettes**

##### **Recettes générales**

75. *Rappelle* le paragraphe IS2.4 du rapport du Comité consultatif et engage le Secrétaire général à s'efforcer de présenter des informations actualisées sur le groupe de travail sur les pratiques relatives aux loyers et sur ses travaux ;

#### **Chapitre 3 des recettes**

##### **Services à l'intention du public**

76. *Rappelle* les paragraphes IS3.3 et IS3.4 du rapport du Comité consultatif, souligne que les services à l'intention du public devraient être financés de manière autonome, et demande instamment au Secrétaire général de concevoir des solutions innovantes pour accroître les recettes, réduire le déficit et optimiser l'utilisation des ressources, de ne rien changer aux tarifs des garages ni aux politiques régissant l'exploitation des garages et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le prochain projet de budget-programme ;

77. *Prie* le Secrétaire général de solliciter régulièrement l'avis des délégations et du personnel sur la qualité des services de restauration fournis au Siège de

l'Organisation des Nations Unies, notamment au moyen d'enquêtes en ligne, et de donner régulièrement suite aux avis reçus ;

78. *Décide* d'augmenter de 2 723 700 dollars les recettes prévues au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) et de ne rien changer aux tarifs des garages ni aux politiques régissant l'exploitation des garages.

## Annexe

### Tableau d'effectifs de 2025

Catégorie	<i>Nombre de postes (hors missions politiques spéciales)</i>	<i>Nombre de postes (missions politiques spéciales)</i>	Total
<i>Chapitres des dépenses</i>			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
Vice-Secrétaire générale	1	–	1
Secrétaires généraux adjoints	38	18	56
Sous-Secrétaires généraux	36	18	54
D-2	118	8	126
D-1	316	51	367
P-5	954	186	1 140
P-4	1 702	385	2 087
P-3	1 635	358	1 993
P-2/1	593	24	617
<b>Total partiel</b>	<b>5 393</b>	<b>1 048</b>	<b>6 441</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1 <sup>re</sup> classe	278	2	280
Autres classes	2 311	44	2355
<b>Total partiel</b>	<b>2 589</b>	<b>46</b>	<b>2 635</b>
<b>Autres catégories de personnel</b>			
Agents des services de sécurité	306	–	306
Agents locaux	1 923	1 572	3 495
Agents du Service mobile	108	672	780
Administrateurs recrutés sur le plan national	118	544	662
Agents des corps de métier	93	–	93
<b>Total partiel</b>	<b>2 548</b>	<b>2 788</b>	<b>5 336</b>
<b>Total (chapitres des dépenses)</b>	<b>10 530</b>	<b>3 882</b>	<b>14 412</b>
<i>Chapitre 3 des recettes</i>			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
P-5	2	–	2
P-4	4	–	4
P-3	4	–	4

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes (hors missions politiques spéciales)</i>	<i>Nombre de postes (missions politiques spéciales)</i>	<i>Total</i>
P-2/1	3	–	3
<b>Total partiel</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>13</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1 <sup>re</sup> classe	7	–	7
Autres classes	42	–	42
<b>Total partiel</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>49</b>
<b>Autres catégories de personnel</b>			
Agents des services de sécurité	2	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>
<b>Total (chapitre 3 des recettes)</b>	<b>64</b>	<b>–</b>	<b>64</b>
<b>Total</b>	<b>10 594</b>	<b>3 882</b>	<b>14 476</b>

## Projet de résolution III

### Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2025

*L'Assemblée générale,*

#### I

##### Progiciel de gestion intégré (Umoja)

*Rappelant* la section II de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, la section II de sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, la section II.A de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010, sa résolution 66/246 du 24 décembre 2011, la section III de sa résolution 66/263 du 21 juin 2012, la section III de sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, sa résolution 68/246 du 27 décembre 2013, les sections IV et VI de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015, la section XVII de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015, la section XIV de sa résolution 71/272 A du 23 décembre 2016, la section XXI de sa résolution 72/262 A du 24 décembre 2017, la section XVII de sa résolution 73/279 A du 22 décembre 2018, la section XVII de sa résolution 74/263 du 27 décembre 2019, la section V de sa résolution 75/253 A du 31 décembre 2020, la section VI de sa résolution 76/246 A du 24 décembre 2021, la section II de sa résolution 77/263 B du 18 avril 2023 et la section I de sa résolution 78/253 du 22 décembre 2023,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général intitulé « Développement et fonctionnement du système Umoja : progrès accomplis »<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;

#### II

##### Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

*Rappelant* sa résolution 58/284 du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution 59/294 du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution 65/259, la section IX de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution 67/246, la section VII de sa résolution 70/248 A, la section III de sa résolution 71/272 A, la section VIII de sa résolution 72/262 A, la section III de sa résolution 73/279 A, la section VI de sa résolution 74/263, la section XVI de sa résolution 75/253 A, la section XI de sa résolution 76/246 A, la section III de sa résolution 77/263 A du 30 décembre 2022 et la section III de sa résolution 78/253,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone<sup>3</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>4</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

<sup>1</sup> A/79/391.

<sup>2</sup> A/79/7/Add.24.

<sup>3</sup> A/79/386.

<sup>4</sup> A/79/7/Add.18.

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ;

4. *Souligne* que la subvention prélevée sur le budget ordinaire est un mécanisme de financement permettant de pallier l'insuffisance des contributions volontaires et encourage tous les États Membres à apporter leur concours au Tribunal spécial résiduel ;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, de mettre en œuvre des stratégies novatrices de collecte de fonds et de lui rendre compte de la question durant la partie principale de sa quatre-vingtième session ;

6. *Accueille favorablement* le concours apporté par plusieurs pays, qui prend la forme de contributions volontaires, d'un audit annuel du Tribunal spécial résiduel auquel il est procédé à titre gracieux et d'une aide en nature pour l'exécution des peines, la réinstallation de témoins, l'hébergement des archives et des prisonniers du Tribunal et l'accueil d'activités de collecte de fonds ;

7. *Accueille de même favorablement* l'aide en nature que le Gouvernement sierra-léonais continue de fournir au Tribunal spécial résiduel sous diverses formes, notamment sous forme de locaux à usage de bureaux mis gracieusement à la disposition du Tribunal et d'autres services fournis sans contrepartie ;

8. *Se félicite* de l'action menée par le Tribunal spécial résiduel pour numériser les dossiers judiciaires, note que cette opération n'a pas encore été complètement menée à bien et encourage le Tribunal à poursuivre ses efforts pour achever, dans la limite des ressources existantes, la numérisation de toutes les archives ;

9. *Prend note* du paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif ;

10. *Apprécie* les efforts faits par le Tribunal spécial résiduel pour prendre des mesures d'efficacité, encourage le Tribunal à continuer de s'employer à définir d'autres mesures d'efficacité et d'économie à mettre en place au vu des problèmes de financement persistants, et prie le Secrétaire général de rendre compte de la question durant la partie principale de sa quatre-vingtième session ;

11. *Rappelle* le paragraphe 31 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour rechercher d'autres moyens de financer durablement le Tribunal spécial résiduel et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa quatre-vingtième session ;

12. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses ne dépassant pas 2 916 200 dollars des États-Unis pour compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et le prie de rendre compte des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement dans son prochain rapport ;

### III

#### **Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

*Rappelant* la section I de sa résolution [68/247 B](#) du 9 avril 2014, la section I de sa résolution [69/274 A](#), la section IV de sa résolution [70/248 A](#), la section II de sa

résolution 71/272 A, la section IX de sa résolution 72/262 A, la section IV de sa résolution 73/279 A, la section V de sa résolution 74/263, la section XX de sa résolution 75/253 A, la section XII de sa résolution 76/246 A, la section IV de sa résolution 77/263 A et la section IV de sa résolution 78/253,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens<sup>5</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>6</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ;
4. *Note avec satisfaction* que l'État cambodgien, pays hôte, continue d'apporter son concours aux Chambres extraordinaires ;
5. *Note* les progrès accomplis dans l'exercice des fonctions résiduelles des Chambres extraordinaires et note avec satisfaction que le Gouvernement cambodgien fait preuve de son engagement et assume ses responsabilités avec constance ;
6. *Encourage* les Chambres extraordinaires à continuer de prendre des mesures appropriées pour faire des économies et réaliser des gains d'efficacité tout en s'acquittant sans tarder de leurs fonctions résiduelles de manière transparente, responsable et rationnelle, afin que la phase résiduelle puisse s'achever en temps voulu ;
7. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif et souligne qu'il importe de conserver les dossiers des Chambres extraordinaires dans les trois langues officielles utilisées par celles-ci et de rendre ces documents facilement accessibles au grand public ;
8. *Accueille favorablement* toutes les contributions financières et contributions en nature destinées à appuyer les travaux des Chambres extraordinaires ;
9. *Engage* tous les États Membres à fournir de nouvelles contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires afin de permettre à celles-ci de s'acquitter rapidement de leur mandat ;
10. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif et réaffirme que les dépenses de la composante internationale des Chambres extraordinaires doivent être financées par des contributions volontaires, continue d'encourager tous les États Membres à fournir de nouvelles contributions volontaires à l'appui des Chambres extraordinaires et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs ;
11. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 1 856 700 dollars pour compléter à titre transitoire les contributions

<sup>5</sup> A/79/519 et A/79/519/Corr.1.

<sup>6</sup> A/79/7/Add.23.

volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 ;

#### **IV**

##### **Prévisions révisées concernant le chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) du projet de budget-programme pour 2025**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>7</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>8</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Prend note* des paragraphes 6 et 15 du rapport du Comité consultatif ;
4. *Approuve* la proposition du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes ;

#### **V**

##### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2024**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>9</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>10</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* la création de trois postes au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025, à savoir un poste d'économiste (P-3), un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) et un poste d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] ;
4. *Ouvre*, au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025, des crédits supplémentaires d'un montant de 439 900 dollars qui seront imputés sur le fonds de réserve ;
5. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 33 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

#### **VI**

##### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>11</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>12</sup>,

<sup>7</sup> A/79/515.

<sup>8</sup> A/79/7/Add.25.

<sup>9</sup> A/79/380.

<sup>10</sup> A/79/7/Add.21.

<sup>11</sup> A/79/554.

<sup>12</sup> A/79/7/Add.27.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* la création, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'un poste temporaire de classe P-3 au titre du chapitre 3 [Affaires politiques (Missions politiques spéciales, groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général)] du projet de budget-programme pour 2025, à l'appui des activités qu'elle a prescrites dans sa résolution 78/282 du 23 mai 2024, et d'un poste de temporaire de classe P-3 au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2025, à l'appui des activités qu'elle a prescrites dans sa décision 78/560 du 13 août 2024 ;
4. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 3 832 900 dollars au titre du projet de budget-programme pour 2025, qui seront imputés sur le fonds de réserve, à raison de :
  - a) 1 649 200 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;
  - b) 131 800 dollars au chapitre 3 [Affaires politiques (Missions politiques spéciales, groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général)] ;
  - c) 152 600 dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques) ;
  - d) 1 082 700 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) ;
  - e) 242 200 dollars au chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) ;
  - f) 235 100 dollars au chapitre 28 (Communication globale) ;
  - g) 81 400 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) ;
  - h) 196 300 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) ;
  - i) 61 600 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) ;
5. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 282 500 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

## VII

### Plan d'équipement

*Rappelant* ses résolutions 76/245 du 24 décembre 2021 et 78/253,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>13</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>14</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

<sup>13</sup> A/79/510.

<sup>14</sup> A/79/7/Add.15.

## VIII

### Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>15</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>16</sup>,

*Constatant avec une profonde préoccupation* que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports ;
3. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif<sup>17</sup> et prie le Secrétaire général d'améliorer la présentation générale des rapports sur l'exécution des budgets des missions politiques spéciales ;
4. *Note avec satisfaction* les mesures prises pour instaurer une culture de l'efficacité dans les missions politiques spéciales qui aille dans le sens de l'application du principe de responsabilité et se solde par des économies et l'élimination de certaines dépenses, réaffirme que les ressources des États Membres doivent être gérées le plus efficacement possible et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la culture de l'efficacité au Siège et dans les missions, de se fonder sur une méthode fondée sur les données pour établir les prévisions budgétaires, compte tenu des activités prescrites, et de rendre compte de la question dans les prochains projets de budget ;
5. *Prie* le Secrétaire général de continuer de suivre l'emploi qui est fait des ressources financières et d'éviter que les soldes soient dépensés à la hâte de manière injustifiée avant la clôture de l'exercice budgétaire, tout en notant l'effet que les mesures de gestion des liquidités peuvent avoir sur le rythme des dépenses ;
6. *Constate* que la sous-utilisation des crédits enregistrée au titre de plusieurs rubriques budgétaires peut s'expliquer par les montants restreints qui sont alloués du fait des problèmes de liquidités auxquels l'Organisation continue de faire face et souligne que ce type de sous-utilisation ne doit pas servir à faire des économies ;
7. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif<sup>18</sup> et prie le Secrétaire général de consacrer, s'il y a lieu, un chapitre distinct de ses rapports aux activités de liquidation ;
8. *Rappelle également* le paragraphe 36 du rapport du Comité consultatif<sup>19</sup>, prend note des progrès accomplis en ce qui concerne la transformation des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national dans les missions politiques spéciales, et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les emplois existants en emplois

<sup>15</sup> A/79/6 (Sect. 3)/Add.1, A/79/6 (Sect. 3)/Add.2, A/79/6 (Sect. 3)/Add.3, A/79/6 (Sect. 3)/Add.4, A/79/6 (Sect. 3)/Add.5, A/79/6 (Sect. 3)/Add.6, A/79/6 (Sect. 3)/Add.7, A/79/6 (Sect. 3)/Add.8 et A/79/6 (Sect. 3)/Add.9.

<sup>16</sup> A/79/7/Add.1, A/79/7/Add.2, A/79/7/Add.3, A/79/7/Add.4, A/79/7/Add.5, A/79/7/Add.6, A/79/7/Add.19, A/79/7/Add.20 et A/79/7/Add.26.

<sup>17</sup> A/79/7/Add.1.

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités locales des missions politiques spéciales et de lui rendre compte de la question dans les prochains projets de budget ;

9. *Prend note* de l'importance que revêtent les échanges menés en présentiel aux fins de l'exécution du mandat des missions politiques spéciales et prie le Secrétaire général d'utiliser judicieusement les ressources allouées aux voyages officiels ;

10. *Redit sa préoccupation* face au nombre élevé de postes vacants et prie le Secrétaire général de pourvoir rapidement les emplois vacants, de mener une étude concernant l'utilisation efficace des postes existants, y compris des postes vacants depuis 24 mois ou plus, de rendre compte de ses constatations et de proposer dans ses prochains rapports, selon les cas, soit le maintien des postes, en justifiant clairement leur utilité, soit l'apport de changements, soit des suppressions ;

11. *Rappelle encore une fois* que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée ;

12. *Rappelle* les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276 du 29 juin 2007, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'effet de ce type de projets soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'effet de ces projets ;

13. *Rappelle* le paragraphe 56 du rapport du Comité consultatif<sup>20</sup> et prie le Secrétaire général de procéder à un examen des services fournis par le Bureau d'appui commun de Koweït à ses clients et de rendre compte de la question dans son prochain rapport ;

14. *Réaffirme* sa volonté d'examiner les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales et les recommandations du Comité consultatif et se dit résolue à examiner la question en vue de prendre une décision, sans préjuger du résultat, durant la partie principale de sa quatre-vingtième session ;

15. *Se félicite et prend note avec satisfaction* de la contribution apportée par les pays hôtes aux travaux des missions politiques spéciales ;

16. *Réaffirme* les principes d'impartialité, de consentement des parties et de maîtrise et de responsabilité nationales, et souligne combien il importe de prendre en compte les vues des pays accueillant des missions politiques spéciales et de dialoguer avec eux ;

17. *Se dit préoccupée* par les écarts importants existant, dans les missions politiques spéciales, entre les dotations réelles en véhicules et en matériel informatique et les dotations standard et prie le Secrétaire général d'actualiser le coefficient applicable aux véhicules et les directives à cet égard, ainsi que le coefficient concernant l'attribution de matériel informatique, afin que les missions puissent améliorer la transparence et l'exactitude des budgets ;

18. *Accueille avec satisfaction* l'avancement de la date de publication des rapports et prie le Secrétaire général de continuer de présenter les projets de budget des missions politiques spéciales, y compris s'il y a lieu les prévisions révisées, au

---

<sup>20</sup> Ibid.

début de la session de la Cinquième Commission de sorte qu'elle ait elle-même suffisamment de temps pour les examiner ;

19. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans le portail Umoja consacré au budget des données budgétaires concernant les missions politiques spéciales, comme cela est fait pour les opérations de maintien de la paix, et le prie de redoubler d'efforts pour que les informations présentées dans Umoja soient exactes et précises ;

20. *Souligne* qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer l'empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement et en s'attachant à laisser une empreinte positive pour les communautés d'accueil, dans le plein respect des règles et règlements ;

21. *Souligne* que les missions politiques spéciales et les entités des Nations Unies devraient recenser les domaines de complémentarité et éviter les doubles emplois, en coopération notamment avec les pays d'accueil, tout en s'acquittant de leur propre mandat, et encourage le Secrétaire général à l'informer dans son prochain rapport des gains d'efficacité obtenus du fait de cette coordination ;

22. *Prie* le Secrétaire général de procéder à un examen des modalités de travail aménagées dans les missions politiques spéciales et de lui rendre compte de la question dans les prochains projets de budget ;

23. *Demande* au Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour faire appliquer la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris dans les organismes, fonds et programmes, les missions de maintien de la paix et les forces autres que celles des Nations Unies agissant sous mandat du Conseil de sécurité ;

24. *Insiste de nouveau avec force* sur le fait que les quatre principes généraux régissant les achats restent un rapport qualité-prix optimal, l'équité, l'intégrité et la transparence, une mise en concurrence internationale effective, et l'intérêt de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'ils soient respectés dans toutes les activités d'achat des Nations Unies ;

25. *Souligne* qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple les processus de transition des missions, en élaborant des plans de retrait et de transition qui mettent à profit les enseignements tirés de l'expérience et prennent en compte la situation particulière du pays considéré ;

26. *Prend note* du nombre important de postes vacants depuis longtemps en 2025, à savoir depuis plus de 36 mois, prie le Secrétaire général d'obtenir des gains d'efficacité au cours de l'exercice budgétaire et décide de réduire les ressources de 3 millions de dollars ;

27. *Prend note* du paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif<sup>21</sup> et décide de créer un poste d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] dans le Bureau du Point focal pour les demandes de radiation ;

28. *Décide* de supprimer les postes suivants qui sont vacants depuis longtemps au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie :

- a) Un poste de chef des services de sécurité (P-4) ;
- b) Un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) ;

<sup>21</sup> A/79/7/Add.20.

- c) Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] ;
- d) Un poste d'assistant (sécurité sur le terrain) (agent local) ;
- e) Un poste de conseiller militaire (P-4) ;

29. *Rappelle* le paragraphe 10 e) du rapport du Comité consultatif<sup>22</sup> et décide de supprimer un poste de spécialiste des ressources humaines (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national) à Sanaa et en parallèle de créer un poste de spécialiste des ressources humaines (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (administrateur recruté sur le plan national) à Aden au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen ;

30. *Prend note* du paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif<sup>23</sup> et décide de créer un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4) au Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan ;

31. *Prend note également* du paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif<sup>24</sup> et décide de ne pas approuver la création d'un emploi de juriste (P-3) à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ;

32. *Prend note en outre* du paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif<sup>25</sup> et décide de créer sept emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (3 P-4, 1 P-3 et 3 emplois d'administrateur soumis à recrutement national) pour le programme de lutte antimines de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ;

33. *Décide* de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) qui est vacant depuis longtemps à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ;

34. *Prend note* du paragraphe 29 b) du rapport du Comité consultatif<sup>26</sup> ;

35. *Prend note également* du paragraphe 14 du Comité consultatif<sup>27</sup> et accueille favorablement les mesures prises pour utiliser au mieux les postes existants aux fins de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ;

36. *Décide* de supprimer trois postes qui sont vacants depuis longtemps à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, à savoir un poste d'assistant aux réclamations (agent local), un poste d'assistant aux finances (agent local) et un poste de spécialiste adjoint des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national) ;

37. *Approuve*, au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2025, un budget d'un montant global de 595 211 500 dollars pour les 37 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, et un montant de 2 298 800 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour 2025 à financer par les missions politiques spéciales ;

38. *Prend note* des paragraphes 19, 23 et 37 du rapport du Comité consultatif<sup>28</sup>, autorise le Secrétaire général à engager des dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant ne dépassant pas 86 500 000 dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier

<sup>22</sup> A/79/7/Add.2.

<sup>23</sup> A/79/7/Add.19.

<sup>24</sup> A/79/7/Add.3.

<sup>25</sup> A/79/7/Add.4.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> A/79/7/Add.5.

<sup>28</sup> A/79/7/Add.6.

au 31 décembre 2025, le prie de présenter un budget révisé durant la première partie de la reprise de la soixante-dix-neuvième session qui tiennent compte du plan de transition et de liquidation et prend note de la résolution 2732 (2024) du 31 mai 2024 par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour une ultime période de 19 mois prenant fin le 31 décembre 2025 ;

## IX

### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>29</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>30</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 15 341 900 dollars pour le projet de budget-programme pour 2025, à raison de :
  - a) 941 200 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ;
  - b) 13 919 500 dollars au chapitre 24 (Droits humains) ;
  - c) 481 200 dollars au chapitre 28 (Communication globale) ;
4. *Approuve également* la création, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 16 postes, dont 12 postes au titre du chapitre 24 (Droits humains) et 4 postes au titre du chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2025, dont les titulaires contribueront à l'exécution des activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme dans ses résolutions 55/28<sup>31</sup> et 55/29<sup>32</sup> du 5 avril 2024, 56/13<sup>33</sup> du 11 juillet 2024, 57/19<sup>34</sup> du 10 octobre 2024 et 57/28<sup>35</sup> du 11 octobre 2024 et dans sa décision 56/115<sup>36</sup> du 10 juillet 2024 ;
5. *Approuve en outre* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 1 430 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

<sup>29</sup> A/79/575.

<sup>30</sup> A/79/7/Add.42.

<sup>31</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-neuvième session, Supplément n° 53 (A/79/53)*, chap. IV, sect. A.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> Ibid., chap. V, sect. A.

<sup>34</sup> Ibid., *Supplément n° 53A (A/79/53/Add.1)*, chap. III, sect. A.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Ibid., *Supplément n° 53 (A/79/53)*, chap. III, sect. B.

**X****Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir »**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>37</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>38</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* l'ouverture de crédits supplémentaires au titre du Pacte pour l'avenir d'un montant de 2 920 500 dollars, dont 94 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 1 696 600 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), 90 000 dollars au chapitre 4 (Désarmement), 677 100 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 262 800 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement) et 99 400 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2025, qui seraient imputés sur le fonds de réserve pour 2025 ;
4. *Approuve également* la création, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de sept postes (2 P-5, 3 P-4 et 2 P-3), au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme, à l'appui des activités prescrites dans sa résolution 79/1 du 22 septembre 2024 ;
5. *Approuve en outre* la création du Bureau des technologies numériques et émergentes au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2025 ;
6. *Approuve* l'ouverture des crédits supplémentaires au titre du Pacte numérique mondial d'un montant de 1 719 900 dollars, dont 1 543 000 dollars au chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et 176 900 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour 2025, qui seraient imputés sur le fonds de réserve pour 2025 ;
7. *Approuve également*, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'inscription au budget ordinaire de six postes du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, au titre du nouveau Bureau des technologies numériques et émergentes, qui relèverait du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2025 [1 poste de secrétaire général adjoint, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 P-1 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] ;
8. *Approuve en outre* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 372 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

<sup>37</sup> [A/79/583](#).

<sup>38</sup> [A/79/7/Add.43](#).

**XI****Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2024**

*Ayant examiné* l'état présenté par le Secrétaire général en application de l'article 153 de son règlement intérieur<sup>39</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>40</sup>,

1. *Rappelle* sa résolution 79/\_\_\_ du \_\_\_ décembre 2024 ;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

**XII****Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

*Ayant examiné* le troisième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement du plan-cadre de Gigiri visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi<sup>41</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>42</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement kényan pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite du projet ;
4. *Constate* qu'il est nécessaire de remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et qu'il faut d'urgence exécuter le projet dans les délais prévus pour améliorer la situation et faire en sorte que ces installations puissent être davantage utilisées et que l'Office soit au même niveau que les autres centres de conférence de l'Organisation des Nations Unies ;
5. *Souligne* que le projet de construction s'intitule « Remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi » et prie le Secrétaire général de lui faire des propositions quant au nom à donner au projet dans son prochain rapport annuel sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
7. *Réaffirme* que l'équipe spéciale chargée de la gestion du projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi aura une mission limitée dans le temps et bien circonscrite et ne devra donc pas être ajoutée à titre permanent à l'organigramme ;

<sup>39</sup> [A/C.5/79/5](#).

<sup>40</sup> [A/79/7/Add.14](#).

<sup>41</sup> [A/79/345](#).

<sup>42</sup> [A/79/7/Add.13](#).

8. *Rappelle* le paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif et encourage encore une fois le Secrétaire général à continuer de tirer parti des savoirs, des technologies et des capacités locales et de veiller, tout au long de l'exécution du projet, à ce que des matériaux d'origine et de fabrication locales soient utilisés et à ce qu'il soit fait appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement, en fonction des besoins, et à faire figurer des informations actualisées sur les gains d'efficacité dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

9. *Rappelle également* le paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à continuer d'établir d'éventuels liens et synergies entre ce projet et le projet de remplacement des bâtiments A à J ;

10. *Rappelle en outre* la section VII de sa résolution 66/247 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que ce projet soit exécuté dans les délais prévus et à ce que les autres grands projets d'équipement en cours soient également achevés dans les délais prévus ;

11. *Souligne* que toute augmentation du budget global maximum doit être approuvée par elle-même avant que de nouveaux engagements de dépenses soient contractés ;

12. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre réglementaire de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière<sup>43</sup>, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;

13. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

14. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

15. *Prie* le Secrétaire général de continuer à gérer activement et à atténuer tous les risques afférents au projet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations actualisées sur la gestion des risques et les mesures d'atténuation qui auront été prises ;

16. *Rappelle* le paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de contrôler la passation des marchés de biens et de services pour le projet, de veiller à la transparence des procédures et au strict respect du cadre réglementaire existant dans ce domaine et de faire figurer des informations plus détaillées dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

17. *Rappelle également* sa résolution 78/253, réaffirme que l'Office des Nations Unies à Nairobi joue un rôle de premier plan en tant que centre de conférence de l'Organisation des Nations Unies et prie le Secrétaire général de continuer de faire respecter le principe général établi dans la règle du siège, encourage le Secrétaire général à poursuivre l'action menée par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour augmenter le nombre de réunions intergouvernementales qui y sont tenues, selon qu'il conviendra, et souligne que les installations de l'Office doivent être utilisées en

<sup>43</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

priorité pour la tenue de réunions intergouvernementales afin d'accroître encore l'utilisation des installations de conférence ;

18. *Souligne* que l'utilisation et la gestion des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi devraient être conformes aux critères applicables à l'utilisation des locaux de l'Organisation, et encourage le recours aux meilleures pratiques et enseignements tirés d'autres installations de conférence de l'Organisation ;

19. *Rappelle* le paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer des informations actualisées, notamment sur le taux d'utilisation des installations prévu pour la tenue des réunions, dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

20. *Rappelle également* sa résolution 78/253 et prie le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la conception, la construction et la rénovation des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi soient conformes aux normes et aux codes de construction, aux normes technologiques, aux normes de sécurité au travail et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;

21. *Rappelle en outre* le paragraphe 34 du rapport du Comité consultatif, estime que l'utilisation de la réserve pour imprévus devrait être étroitement contrôlée et limitée au strict minimum, en particulier au cours des premières phases d'un projet, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans tous les rapports sur l'état d'avancement du projet, des informations détaillées sur le montant approuvé de la réserve, le montant utilisé et le montant restant, dans le cadre du budget global du projet, à chaque étape du projet, ainsi que des informations sur l'utilisation qu'il est prévu de faire de la réserve pour imprévus l'année suivante ;

22. *Note* que les changements relatifs aux taux de révision influent directement sur le montant des ressources nécessaires pour le projet et souligne qu'il devrait être rendu compte clairement de tels changements dans le rapport que lui soumet le Secrétaire général ;

23. *Approuve* la création de trois emplois de temporaire dans l'équipe de gestion du projet au titre du chapitre 29D [Administration (Nairobi)] et de trois emplois de temporaire au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2025 ;

24. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 23 132 000 dollars pour le projet en 2025, à raison de 19 459 200 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), 3 610 100 dollars au chapitre 29D [Administration (Nairobi)] et 62 700 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2025 ;

### **XIII**

#### **État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

*Rappelant* la section XIV de sa résolution 72/262 A, la section IX de sa résolution 73/279 A, la section XIII de sa résolution 74/263, la section XIV de sa résolution 75/253 A, la section XV de sa résolution 76/246 A, la section XII de sa résolution 77/263 A et la section XVI de sa résolution 78/253,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>44</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>45</sup>,

<sup>44</sup> A/79/267.

<sup>45</sup> A/79/7/Add.11.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement kényan pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite du projet ;
4. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
5. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif et note l'incidence qu'a l'augmentation de la demande d'espaces de bureaux pour les membres du personnel des entités des Nations Unies basées à Nairobi qui n'étaient pas prévus dans les besoins initiaux ;
6. *Rappelle également* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour tirer parti des savoirs, des technologies et des capacités locales et veiller, tout au long de l'exécution du projet, à ce que des matériaux d'origine et de fabrication locales soient utilisés et à ce qu'il soit fait appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;
7. *Prie* le Secrétaire général de continuer à établir d'éventuels liens et synergies entre ce projet et le projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de lui communiquer de plus amples renseignements à ce sujet dans son prochain rapport ;
8. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre réglementaire de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;
9. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
10. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
11. *Rappelle* le paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif, se félicite que le projet relatif aux bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi se déroule dans les délais prescrits et dans les limites du budget et prie le Secrétaire général de continuer de suivre de près et d'atténuer les risques liés au projet pour que celui-ci soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget qu'elle a approuvés ;
12. *Ouvre*, au chapitre 29D [Administration (Nairobi)] du projet de budget-programme pour 2025, des crédits supplémentaires d'un montant net de 906 100 dollars aux fins des activités afférentes au projet en 2025, qui seront imputés sur le fonds de réserve ;

## XIV

### **Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

*Rappelant* la section XII de sa résolution [70/248 A](#), la section IV de sa résolution [71/272 A](#), la section XIII de sa résolution [72/262 A](#), la section VII de sa résolution [73/279 A](#), la section XII de sa résolution [74/263](#), la section XII de sa résolution [75/253 A](#), la section VII de sa résolution [76/246 A](#), la section XI de sa résolution [77/263 A](#) et la section XIII de sa résolution [78/253](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>46</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>47</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Remercie* l'État thaïlandais, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en versant des contributions volontaires et en mettant les connaissances et les savoir-faire disponibles localement au service de l'exécution du projet ;
4. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif, apprécie la contribution des États Membres, en particulier de la République populaire de Chine, du Kazakhstan et d'autres États Membres qui ont contribué au projet ou annoncé qu'ils y contribueraient, et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui donner des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
5. *Salue* les mesures visant à faciliter la coopération avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à continuer de coopérer avec le pays hôte ;
6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre réglementaire de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;
7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
8. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
9. *Remercie* la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'action qu'elle ne cesse de mener pour réduire le risque de retards, maîtriser les

<sup>46</sup> [A/79/221](#).

<sup>47</sup> [A/79/7/Add.10](#).

coûts de construction, améliorer l'efficacité et atténuer l'effet des imprévus sur le budget du projet qu'elle a approuvé ;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer à gérer activement et à atténuer tous les risques afférents au projet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations actualisées sur la gestion des risques et les mesures d'atténuation qui auront été prises ;

11. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de gérer activement les modifications demandées par le maître d'ouvrage et rappelle que tous frais supplémentaires occasionnés par des changements demandés à un stade avancé du projet par les locataires, qui pourraient être source de litiges, devraient être assumés par le locataire concerné et non par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;

12. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à tenir compte des enseignements et des pratiques optimales tirés de projets de construction et de rénovation antérieurs et, en particulier, à mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement, de sorte que les objectifs du projet soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus, et le prie également de faire le point sur les mesures envisagées et appliquées à cet égard dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

13. *Encourage* le Secrétaire général à continuer d'intensifier ses efforts pour tirer parti des savoirs, des technologies et des capacités locales et veiller, tout au long de l'exécution du projet, à ce que des matériaux d'origine et de fabrication locales soient utilisés et à ce qu'il soit fait appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement ;

14. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que le bâtiment de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique soit conforme aux normes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées et prie le Secrétaire général de faire le point sur les progrès accomplis dans son prochain rapport ;

15. *Félicite* la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'avoir pris des mesures dans le cadre de sa stratégie de transition pour minimiser l'augmentation des coûts du projet et faciliter le transfert des connaissances et des responsabilités de l'équipe de projet au personnel opérationnel de sa Division de l'administration, et prie le Secrétaire général de consigner et diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la stratégie de transition en vue de les appliquer à de futurs projets de construction de l'Organisation des Nations Unies ;

16. *Encourage* le Secrétaire général à continuer de recenser les meilleures pratiques et enseignements tirés d'autres domaines du projet, notamment les économies réalisées grâce à l'augmentation de l'efficacité énergétique, à une meilleure utilisation de l'espace, à l'analyse de la valeur et à l'utilisation de matériaux et savoirs locaux ;

## XV

### **État d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

*Rappelant* la section III de sa résolution [65/259](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section III de sa résolution [68/247 A](#) du 27 décembre 2013, la section V de sa résolution [69/262](#) du 29 décembre 2014, la section IX de sa résolution [70/248 A](#), la section V de sa résolution [71/272 A](#), la section XII de sa résolution [72/262 A](#), la

section VIII de sa résolution 73/279 A, la section X de sa résolution 74/263, la section X de sa résolution 75/253 A, la section VIII de sa résolution 76/246 A, la section IX de sa résolution 77/263 A et la section XIV de sa résolution 78/253,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>48</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>49</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Accueille favorablement* l'inauguration de la Maison de l'Afrique rénovée, qui a eu lieu le 21 octobre 2024, remercie l'État éthiopien, pays hôte, du concours constant qu'il apporte au projet et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec lui sur toutes les questions liées au projet et à l'utilisation durable des locaux ;
4. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif, apprécie les contributions et annonces de contributions des États Membres au projet, et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui donner des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
5. *Encourage* le Secrétaire général à continuer de dialoguer avec les États Membres et la Commission de l'Union africaine afin de mobiliser des contributions volontaires à l'appui du projet et du centre des visiteurs, compte tenu du fait que la Maison de l'Afrique est le berceau historique de l'Organisation de l'unité africaine et du patrimoine africain qu'elle représente ;
6. *Se félicite une nouvelle fois* que le Secrétaire général demeure résolu à veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de la Maison de l'Afrique soit préservée et le prie de nouveau de redoubler d'efforts pour obtenir le concours des principales parties prenantes en ce qui concerne l'objectif de préservation du patrimoine, mieux faire connaître dans le monde l'importance historique de la Maison de l'Afrique et la place qu'elle occupe dans le patrimoine africain, et cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, notamment les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique ;
7. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à continuer de mener une action concertée pour faire en sorte que les savoirs, les technologies, les capacités et les matériaux locaux soient utilisés, notamment pour les différents services de restauration d'œuvres d'art ;
8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre réglementaire de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;
9. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

<sup>48</sup> A/79/222.

<sup>49</sup> A/79/7/Add.8.

10. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience, et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le Comité des parties prenantes, le Conseil consultatif et le pays hôte pour améliorer la coordination de l'exécution du projet ;

11. *Rappelle* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de faire le point sur la gestion des principaux risques et sur les mesures d'atténuation prises en conséquence, en vue de respecter le calendrier qui a été approuvé pour le projet, d'éviter les dépassements de coûts et de faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés, et le prie de présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

12. *Rappelle également* le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, l'invitation à soumissionner en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer au projet, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

13. *Prie* le Secrétaire général de présenter, selon qu'il conviendra, des prévisions budgétaires relatives au centre des visiteurs qui soient conformes à la dotation en effectifs retenue dans d'autres villes sièges et bureaux hors siège de l'Organisation, au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) et du chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) du projet de budget pour 2026 ;

14. *Rappelle* le paragraphe 32 du rapport du Comité consultatif, déplore la perte de 3,69 millions de dollars due à la faillite d'une entreprise qui avait bénéficié d'une approbation spéciale, souligne qu'il importe de prendre des mesures de protection, selon les besoins, de façon à préserver les intérêts de l'Organisation conformément au cadre réglementaire de celle-ci, et prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations supplémentaires concernant les enseignements tirés de l'expérience et les mesures à prendre pour éviter des situations analogues, et de diffuser ces enseignements aux équipes chargées d'autres projets de construction ;

15. *Ouvre*, au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) du projet de budget-programme pour 2025, des crédits supplémentaires d'un montant de 311 600 dollars qui seront imputés sur le fonds de réserve ;

## XVI

### **État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago**

*Rappelant* la section VII de sa résolution [69/274 A](#), la section VI de sa résolution [70/248 B](#) du 1<sup>er</sup> avril 2016, la section V de sa résolution [72/262 A](#), la section X de sa résolution [73/279 A](#), la section XI de sa résolution [74/263](#), la section XI de sa résolution [75/253 A](#), la section XVI de sa résolution [76/246 A](#), la section X de sa résolution [77/263 A](#) et la section XVIII de sa résolution [78/253](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>50</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>51</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Remercie* l'État chilien, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
4. *Constate* que les pays hôtes jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec eux à cet égard ;
5. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Prend note* du changement de stratégie pour la phase de clôture du projet et prie le Secrétaire général de continuer de suivre de près la stratégie ;
7. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre réglementaire de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;
8. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
9. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
10. *Prie* le Secrétaire général de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget révisé et du calendrier qu'elle a approuvés, et le prie également de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des informations sur les mesures de gestion et d'atténuation des risques qui auront été prises ;
11. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à tenir compte des enseignements et des pratiques optimales tirés de projets de construction et de rénovation antérieurs et, en particulier, à mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement, de sorte que les objectifs du projet soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus, et le prie en outre de faire le point sur les mesures envisagées et appliquées à cet égard dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
12. *Rappelle* le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif, souligne l'importance que revêtent les mesures de protection en ce qui concerne la préservation

<sup>50</sup> A/79/220.

<sup>51</sup> A/79/7/Add.9.

des intérêts de l'Organisation et compte que le Secrétaire général examinera l'efficacité de ces mesures ;

13. *Se félicite* que la rénovation transforme le bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en un bâtiment écologique et énergétiquement autonome, dont la consommation annuelle sera égale ou inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produira ;

## XVII

### Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

*Rappelant* la partie XI de sa résolution [64/243](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section V de sa résolution [68/247 A](#), les sections III et VII de sa résolution [69/262](#), la section X de sa résolution [70/248 A](#), la section XVIII de sa résolution [71/272 A](#), la section XVI de sa résolution [72/262 A](#), la section XIII de sa résolution [73/279 A](#), la section VII de sa résolution [74/263](#), la section IX de sa résolution [75/253 A](#), la section XVIII de sa résolution [76/246 A](#), la section VI de sa résolution [77/263 A](#) et la section XIX de sa résolution [78/253](#),

*Ayant examiné* le onzième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève<sup>52</sup>, la note du Secrétaire général transmettant le cinquième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève<sup>53</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>54</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Prend acte* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et approuve les recommandations qui y figurent ;
4. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève ;
5. *Souligne* qu'il importe que l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial se coordonne étroitement avec le Secrétariat à New York, en particulier avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, pour assurer le succès de tous les aspects du projet ;
6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus ;
7. *Demande de nouveau* que soit préservé le patrimoine historique du Palais des Nations ;
8. *Prend note* de l'achèvement substantiel de la section S1 en 2024 ;
9. *Déplore* que de nouveaux retards se soient produits dans l'exécution du projet et prie le Secrétaire général de présenter un calendrier révisé pour l'ensemble des travaux dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
10. *Prend note* du fait que le risque de départ de membres du personnel essentiel avant la fin du projet reste élevé, et prie le Secrétaire général de rendre

<sup>52</sup> [A/79/352](#).

<sup>53</sup> [A/79/166](#).

<sup>54</sup> [A/79/7/Add.12](#).

compte des mesures prises pour atténuer les effets du renouvellement et des départs du personnel sur l'exécution du projet ;

11. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que l'achat de matériel et de services pour les besoins du projet se fasse dans le strict respect des règles et règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant la passation des marchés de l'Organisation des Nations Unies ;

12. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que l'équipe chargée du projet tienne pleinement compte des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition, et de l'informer des mesures qui sont prises pour augmenter les chances de ces fournisseurs d'emporter des marchés afférents au plan stratégique patrimonial et des progrès accomplis à cet égard ;

13. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre réglementaire de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;

14. *Rappelle* l'objectif du projet consistant à réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 pour cent par rapport au niveau de 2010, année prise comme référence ;

15. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les espaces du bâtiment H soient utilisés au maximum ;

16. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, l'invitation à soumissionner en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer aux projets, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

17. *Prie en outre* le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter tout dépassement du budget ou des délais, notamment en assurant un contrôle rigoureux des coûts, en procédant à un examen régulier et systématique des risques, en effectuant une analyse de la valeur et en prenant des mesures d'économie, de sorte que le coût du projet ne dépasse pas le budget approuvé, prend note des mesures prises à ce jour et attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations à ce sujet dans le prochain rapport d'étape du Secrétaire général ;

18. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le cahier des charges du plan stratégique patrimonial lui soit soumise pour examen et décision ;

19. *S'en tient de nouveau* au cahier des charges et au calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial qui ont été proposés ainsi qu'au montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses ;

20. *Souligne* que le modèle de Monte-Carlo est un précieux outil de gestion des risques, mais ne devrait pas servir de base au calcul des prévisions budgétaires du plan stratégique patrimonial et des autres projets de construction de l'Organisation ;

21. *Rappelle* le paragraphe 60 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui présenter, pour examen durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dix-neuvième session, un rapport actualisé qui rende compte de l'accord sur le prix maximum garanti offrant le meilleur rapport coût-avantage pour la rénovation du bâtiment E et qui propose des options visant à éviter les dépassements et les révisions de coûts et à limiter les conséquences des retards sur

l'ensemble du projet, y compris une analyse coûts-avantages claire et détaillée pour chaque option ;

22. *Décide* de continuer de se servir du compte pluriannuel des travaux de construction utilisé pour le budget ordinaire pour financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial en 2025 ;

23. *Décide également* de reprendre l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa quatre-vingtième session et d'étudier la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions ;

24. *Décide en outre* de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa quatre-vingtième session ;

25. *Décide* que les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte seront financés au moyen du budget ordinaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement ;

26. *Encourage* le Secrétaire général, lorsqu'il cherche à obtenir des États Membres qu'ils fournissent des contributions volontaires ou en nature, à donner la priorité aux activités qui cadrent avec le cahier des charges du projet ;

27. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer de les solliciter activement pour qu'ils fassent des contributions volontaires et des contributions en nature, de continuer également de chercher à obtenir des dons auprès d'entités privées, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation et des accords concernant les dons au bénéfice du plan, et de fournir des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport d'étape ;

28. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées intégralement et rapidement ;

29. *Approuve* la reconduction de l'emploi d'architecte (P-4) jusqu'à la fin de 2025 ;

30. *Approuve également* le changement de fonctions pour l'emploi d'architecte (P-3) dont est dotée l'équipe opérationnelle spécialisée, qui deviendrait un emploi d'ingénieur ;

31. *Ouvre* pour 2025 des crédits de 32 183 700 dollars, soit 26 455 000 francs suisses, au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2025 ;

## XVIII

### **Prévisions révisées concernant les chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du budget-programme de 2024**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>55</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>56</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

<sup>55</sup> A/78/753.

<sup>56</sup> A/78/7/Add.46.

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Décide* de dégager comme suit les fonds nécessaires au financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en attendant qu'un rapport d'ensemble approfondi lui soit présenté à sa quatre-vingt-unième session :

a) En maintenant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la contribution actuelle au titre de la participation aux coûts à la charge des entités du système des Nations Unies pour le développement, corrigée de l'inflation annuelle, y compris la part à la charge du Secrétariat financée au moyen du budget ordinaire, en attendant qu'un accord soit trouvé sur le mécanisme de financement ;

b) En maintenant le prélèvement opéré aux fins de la coordination sur les contributions versées par des tierces parties aux ressources autres que les ressources de base et affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies, le prélèvement ne s'appliquant pas aux contributions qui proviennent de la participation des gouvernements locaux aux coûts ou de la coopération entre pays de programme, conformément à sa résolution 72/279 du 31 mai 2018 ;

c) En demandant au Secrétaire général d'étudier des mesures prévisibles qui s'appliqueraient de manière égale aux donateurs et qui viseraient à augmenter les produits provenant du prélèvement, telles que l'augmentation du nombre de donateurs, la diminution du nombre de dérogations et d'autres moyens, qu'elle examinera en même temps que le rapport d'ensemble ;

d) En obtenant le versement de contributions volontaires, prévisibles et pluriannuelles à un fonds d'affectation spéciale ;

e) Note que le mécanisme de financement actuel devrait permettre de dégager 215 millions de dollars provenant du prélèvement, de la participation aux coûts et des contributions volontaires prévues en 2025, décide d'autoriser le Secrétaire général, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, à engager des dépenses d'un montant maximum de 53 millions de dollars pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, dans le respect du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, afin de financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et le prie de rendre compte, dans les rapports budgétaires, de l'utilisation qu'il fera de l'autorisation d'engagement de dépenses et de son maintien ;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa quatre-vingt-unième session, un rapport complet, détaillé et approfondi sur le financement et la gouvernance du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, comprenant les éléments suivants :

a) Une présentation de la structure proposée et des besoins en ressources pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, pour ce qui est des postes et des autres objets de dépense, prenant en considération, entre autres, les habitudes de dépenses, la charge de travail de chaque bureau sur le terrain et au Siège, sur la base d'un examen bureau par bureau de l'approche uniformisée concernant la structure des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des ressources dont le système a besoin au vu du contexte et des besoins des pays hôtes, compte tenu des Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de la taille des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que la mutualisation des ressources en personnel et autres moyens avec les entités compétentes des Nations Unies ;

b) Un examen complet de tous les modes et flux de financement possibles, notamment un examen de l'ajustement du prélèvement aux fins de la coordination et des accords de partage des coûts, qui tient compte de l'inflation passée et des attributions, capacités et mandats propres aux différentes entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, des contributions volontaires, des contributions statutaires, des produits que représentent les intérêts créditeurs provenant des différents comptes des Nations Unies, assorti d'options visant à atténuer toute incidence négative sur les pays de programme, et de l'emploi des sommes dégagées par les gains d'efficacité, étant entendu que les modalités de financement doivent être durables et viables et que les sources pouvant servir à financer d'éventuels changements concernant les besoins en ressources du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ne seront pas strictement limitées à un seul des flux de financement composant le mécanisme de financement hybride, au nombre desquels figure l'emploi dans le cadre de la participation aux coûts d'une partie des sommes provenant des gains d'efficacité ;

c) Un dispositif d'application du principe de responsabilité axé sur les résultats et un cadre de performance détaillés renforçant les mécanismes de contrôle et de responsabilité des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de l'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux niveaux national, régional et mondial ;

d) Une description des mesures d'efficacité, en particulier la mise en place de bureaux d'appui communs, expliquant où et comment les économies sont réalisées et les chevauchements d'activités évités ;

e) Une description des modalités afférentes aux mécanismes budgétaires envisageables, notamment un financement sous forme de dotation, l'ajout d'un chapitre au budget ou tout autre mécanisme, à examiner par la Cinquième Commission et les comités compétents, tels que le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

f) Les mesures prises et les progrès accomplis aux fins de la mise en œuvre des demandes formulées dans la présente résolution ;

## **XIX**

### **Centre du commerce international**

*Approuve* le montant de 23 376 800 dollars (c'est-à-dire la part de l'Organisation des Nations Unies équivalant à 50 pour cent de 38 431 300 francs suisses au taux de change de 0,8220 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour 2025 ;

## **XX**

### **Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection**

*Approuve*, pour le Corps commun d'inspection, pour 2025, un budget d'un montant global de 9 836 600 dollars ;

## **XXI**

### **Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale**

*Approuve*, pour la Commission de la fonction publique internationale, pour 2025, un budget d'un montant global de 13 393 100 dollars ;

**XXII****Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

*Prend acte* du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, pour 2025, d'un montant global de 4 702 100 dollars ;

**XXIII****Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité**

*Approuve*, pour le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour 2025, un budget cofinancé d'un montant global de 173 236 400 dollars, se répartissant comme suit :

- a) dispositifs de sécurité sur le terrain : 154 637 700 dollars ;
- b) services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 18 598 700 dollars ;

**XXIV****Incidence des variations des taux de change et d'inflation**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées compte tenu des variations des taux de change et d'inflation<sup>57</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>58</sup>,

*Prend note* des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation ;

**XXV****Fonds de réserve**

*Rappelle* sa résolution [78/253](#), dans laquelle elle a fixé le montant du fonds de réserve pour 2025 à 0,75 pour cent du montant du budget-programme approuvé pour 2024, soit 26 913 200 dollars ;

1. *Note* que le solde du fonds de réserve s'établit à 614 400 dollars pour 2025, après imputation de dépenses chiffrées à 26 298 800 dollars ;
2. *Décide* que le fonds de réserve pour 2026 sera égal à 0,75 pour cent du montant du budget-programme approuvé pour 2025.

<sup>57</sup> [A/79/375](#).

<sup>58</sup> [A/79/7/Add.22](#).

## Projet de résolution IV Budget-programme de 2025

### A Crédits ouverts pour 2025

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2025 :*

1. Des crédits d'un montant total de 3 717 379 600 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	98 203 000
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	400 800 700
<b>Total partiel (titre I)</b>	<b>499 003 700</b>
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	733 971 900
4 Désarmement	19 127 700
5 Opérations de maintien de la paix	61 027 000
6 Utilisations pacifiques de l'espace	5 543 000
<b>Total partiel (titre II)</b>	<b>819 669 600</b>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	34 661 600
8 Affaires juridiques	70 082 500
<b>Total partiel (titre III)</b>	<b>104 744 100</b>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	106 596 500
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	11 184 800
11 Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	10 735 800
12 Commerce et développement	89 995 000
13 Centre du commerce international	23 376 800
14 Environnement	24 501 100
15 Établissements humains	15 055 000
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	27 765 000
17 ONU-Femmes	11 443 400
<b>Total partiel (titre IV)</b>	<b>320 653 400</b>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	94 922 900
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	58 498 400

<i>Chapitre</i>		<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
20	Développement économique en Europe	40 951 800
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	62 821 700
22	Développement économique et social en Asie occidentale	51 152 200
23	Programme ordinaire de coopération technique	49 706 000
<b>Total partiel (titre V)</b>		<b>358 053 000</b>
<i>Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires</i>		
24	Droits humains	258 004 600
25	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	50 466 900
26	Réfugiés de Palestine	84 315 400
27	Aide humanitaire	20 278 500
<b>Total partiel (titre VI)</b>		<b>413 065 400</b>
<i>Titre VII. Communication globale</i>		
28	Communication globale	123 446 300
<b>Total partiel (titre VII)</b>		<b>123 446 300</b>
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>		
29A	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	68 358 900
29B	Département de l'appui opérationnel	101 043 900
29C	Bureau de l'informatique et des communications	55 389 600
29D	Administration (Nairobi)	23 512 300
29E	Administration (Genève)	90 283 800
29F	Administration (Vienne)	22 314 600
<b>Total partiel (titre VIII)</b>		<b>360 903 100</b>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>		
30	Contrôle interne	26 342 800
<b>Total partiel (titre IX)</b>		<b>26 342 800</b>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>		
31	Activités administratives financées en commun	9 137 300
32	Dépenses spéciales	97 258 700
<b>Total partiel (titre X)</b>		<b>106 396 000</b>
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>		
33	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	88 020 500
<b>Total partiel (titre XI)</b>		<b>88 020 500</b>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>		
34	Sûreté et sécurité	150 739 400
<b>Total partiel (titre XII)</b>		<b>150 739 400</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35 Compte pour le développement	19 011 900
<b>Total partiel (titre XIII)</b>	<b>19 011 900</b>
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	327 330 400
<b>Total partiel (titre XIV)</b>	<b>327 330 400</b>
<b>Total</b>	<b>3 717 379 600</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, des crédits de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, sont ouverts pour 2025 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

## **B**

### **Prévisions de recettes pour 2025**

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2025 :*

1. Les prévisions de recettes d'un montant total de 364 273 100 dollars des États-Unis sont approuvées comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	329 472 000
2. Recettes générales	34 090 300
3. Services à l'intention du public	710 800
<b>Total</b>	<b>364 273 100</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par les crédits ouverts sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

## C Modalités de financement des crédits ouverts pour 2025

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2025 :*

1. Les crédits ouverts d'un montant total de 3 743 352 400 dollars des États-Unis, soit 3 717 379 600 dollars approuvés pour 2025 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus et 25 972 800 dollars de crédits supplémentaires ouverts pour 2024 qu'elle a approuvés par ses résolutions [78/273](#) et [78/274](#) du 24 avril 2024 et sa décision 78/549 de la même date, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au moyen des montants suivants<sup>1</sup> :

a) 34 801 100 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvées pour 2025 dans la résolution B ci-dessus ;

b) 88 824 100 dollars, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023<sup>2</sup> ;

c) 5 200 000 dollars correspondant au montant remboursable des recettes provenant du recouvrement des coûts concernant la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ;

d) 3 614 527 200 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, dont 3 589 527 200 dollars conformément à sa résolution 79/\_\_\_ du \_\_\_ décembre 2024, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. Les 25 000 000 dollars restants devront être répartis selon le barème des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour 2025, comme elle l'a décidé dans sa résolution [78/257](#) du 23 décembre 2023, dans laquelle elle a dit que seraient appliqués à la moitié de la dotation versée au Compte pour la consolidation de la paix les taux de contribution utilisés pour le budget ordinaire, et à l'autre moitié les taux en vigueur pour le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;

2. En outre, il est ajouté un montant total de 139 500 000 dollars, représentant ce qui suit :

a) l'autorisation d'engagement de dépenses du montant de 86 500 000 dollars relative aux missions politiques spéciales qu'elle a approuvée dans la section \_\_\_ de sa résolution 79/\_\_\_ ;

b) l'autorisation d'engagement de dépenses du montant de 53 000 000 dollars destinée à assurer le financement suffisant du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qu'elle a approuvée dans la section \_\_\_ de sa résolution 79/\_\_\_ ;

3. Le montant total à mettre en recouvrement s'élève donc à 3 754 027 200 dollars ;

4. Conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955, il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres leur part respective dans les montants suivants qui seront inscrits au Fonds de péréquation des impôts, soit 329 472 000 dollars se rapportant aux crédits ouverts pour 2025 et 1 300 000 dollars se rapportant aux crédits supplémentaires ouverts pour 2024.

<sup>1</sup> [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

<sup>2</sup> [A/79/83](#).

## Projet de résolution V

### Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2025

#### *L'Assemblée générale*

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice 2025 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis ;

b) les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 100 000 dollars au total ;

ii) aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars au total ;

iii) aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 20 000 dollars au total ;

iv) au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 205 000 dollars au total ;

v) aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 12 500 dollars au total ;

c) les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, à concurrence de 500 000 dollars au total pour l'exercice 2025 ;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif et à elle-même, à sa quatre-vingt-unième session, sur tous les engagements contractés en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivés, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements ;

3. *Décide* également que, pour l'exercice 2025, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, contracter au titre du maintien de la paix et de la sécurité des engagements d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

<sup>1</sup> [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

## Projet de résolution VI Fonds de roulement pour 2025

*L'Assemblée générale*

*Décide ce qui suit :*

1. Le Fonds de roulement est fixé à 250 millions de dollars des États-Unis pour 2025 ;

2. Les avances versées par les États Membres seront calculées au moyen du barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour 2025 ;

3. Il sera déduit des montants ainsi calculés :

a) les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960 ;

b) les avances de trésorerie que les États Membres auront versées au Fonds de roulement pour 2024 en application de sa résolution [78/256](#) du 22 décembre 2023 ;

4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et des avances qu'il a versées au Fonds de roulement pour 2024 est supérieur au montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 de la présente résolution, l'excédent sera déduit du montant des contributions dues par cet État Membre pour 2025 ;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) les sommes qui seraient nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées à mesure du recouvrement des contributions ;

b) les sommes qui seraient nécessaires pour financer les engagements de dépenses qu'elle a autorisés dans ses résolutions, en particulier la résolution 79/XXX du XX décembre 2024, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de 2025, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget les montants nécessaires au remboursement du Fonds de roulement ;

c) les sommes qui seraient nécessaires pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

d) avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes qui seraient nécessaires pour régler les primes d'assurance payables d'avance pour une période d'assurance allant au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée de validité des polices, le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice les crédits nécessaires au financement des primes dues au titre de l'exercice considéré ;

e) les sommes qui seraient nécessaires pour que les engagements courants du Fonds de péréquation des impôts puissent être réglés en attendant que celui-ci soit crédité des sommes devant venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès qu'il aura été crédité des sommes attendues ;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution ne suffirait pas à financer les besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds

de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser en 2025 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution [1341 \(XIII\)](#) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.

## Annexe I

## Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2025, avant et après actualisation des coûts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Avant actualisation des coûts</i>			<i>Actualisation des coûts</i>			<i>Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission</i>		<i>Total après actualisation des coûts</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements recommandés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements proposés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Budget-programme	3 626 490,9	(241 213,2)	(10 339,0)	3 374 938,7	145 054,8	(1 197,9)	(6 586,6)	137 270,3	–	3 512 209,0
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme	85 995,9	90 010,0	27 568,4	203 574,3	2 041,6	(445,3)	–	1 596,3	–	205 170,6
<b>Total</b>	<b>3 712 486,8</b>	<b>(151 203,2)</b>	<b>17 229,4</b>	<b>3 578 513,0</b>	<b>147 096,4</b>	<b>(1 643,2)</b>	<b>(6 586,6)</b>	<b>138 866,6</b>	<b>–</b>	<b>3 717 379,6</b>

## Annexe II

## Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2025, avant et après actualisation des coûts, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission		
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
<b>1. Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>										
Budget-programme	96 184,2	(3 238,7)	–	92 945,5	5 528,1	(379,4)	(138,1)	5 010,6	–	97 956,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » (A/79/583)	2 691,7	(1 148,7)	–	1 543,0	139,1	(58,9)	–	80,2	–	1 623,2
Incidences sur le budget-programme : Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/79/27)	77,2	(11,6)	–	65,6	4,9	(0,7)	–	4,2	–	69,8
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/79/4)	(1 845,9)	–	–	(1 845,9)	–	–	–	–	–	(1 845,9)
Prévisions révisées concernant les chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/753)	–	–	399,8	399,8	–	–	–	–	–	399,8
<b>Total partiel</b>	<b>97 107,2</b>	<b>(4 399,0)</b>	<b>399,8</b>	<b>93 108,0</b>	<b>5 672,1</b>	<b>(439,0)</b>	<b>(138,1)</b>	<b>5 095,0</b>	<b>–</b>	<b>98 203,0</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
<b>2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</b>										
Budget-programme	370 661,6	(10,0)	–	370 651,6	25 732,3	(0,4)	(517,6)	25 214,3	–	395 865,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)	1 692,4	(43,2)	–	1 649,2	63,8	(1,6)	–	62,2	–	1 711,4
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires (A/79/575)	1 882,5	(941,3)	–	941,2	70,9	(35,5)	–	35,4	–	976,6
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » (A/79/583)	142,8	(48,2)	–	94,6	5,3	(1,8)	–	3,5	–	98,1
Incidences sur le budget-programme : l'intelligence artificielle dans le domaine militaire et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/C.5/79/17)	143,8	–	–	143,8	5,4	–	–	5,4	–	149,2
Incidences sur le budget-programme : Groupe d'experts scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire (A/C.5/79/18)	86,3	–	–	86,3	3,3	–	–	3,3	–	89,6
Incidences sur le budget-programme : étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects (A/C.5/79/19)	137,1	–	–	137,1	5,2	–	–	5,2	–	142,3

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission		
		1	2		3	4				5
			(4) = (1) + (2) + (3)				(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)	
Incidences sur le budget-programme : Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves (A/C.5/79/20)	69,8	–	–	69,8	2,2	–	–	2,2	–	72,0
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/79/25)	1 560,4	–	–	1 560,4	58,9	–	–	58,9	–	1 619,3
Incidences sur le budget-programme : Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 (A/C.5/79/26)	73,5	–	–	73,5	2,8	–	–	2,8	–	76,3
<b>Total partiel</b>	<b>376 450,2</b>	<b>(1 042,7)</b>	<b>–</b>	<b>375 407,5</b>	<b>25 950,1</b>	<b>(39,3)</b>	<b>(517,6)</b>	<b>25 393,2</b>	<b>–</b>	<b>400 800,7</b>

### 3. Affaires politiques

#### Missions politiques spéciales

Budget-programme	711 280,6	(212 672,6)	(3 332,2)	495 275,8	–	–	–	–	–	495 275,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Projet de budget-programme pour 2025 : Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan (A/79/6 (Sect.3)/Add.7)	2 091,0	(826,9)	18,3	1 282,4	–	–	–	–	–	1 282,4

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>			<i>Incidences de l'ajustement des taux de vacance</i>		<i>Total après actualisation des coûts</i>
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements recommandés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements proposés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>	<i>décidé par la Cinquième Commission</i>	
Projet de budget-programme pour 2025 : Bureau du Point focal pour les demandes de radiation (A/79/6 (Sect.3)/Add.8)	793,1	(92,0)	73,7	774,8	–	–	–	–	–	774,8
Projet de budget-programme pour 2025 : Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (A/79/6 (Sect.3)/Add.9)	(1 843,2)	102 448,9	(428,4)	100 177,3	–	–	–	–	–	100 177,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)	135,6	(3,8)	–	131,8	–	–	–	–	–	131,8
<b>Total partiel</b>	<b>712 457,1</b>	<b>(111 146,4)</b>	<b>(3 668,6)</b>	<b>597 642,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>597 642,1</b>
<b>3. Affaires politiques</b>										
<b>Autres</b>										
Budget-programme	131 893,2	(58,1)	634,5	132 469,6	4 071,4	(1,9)	(1 729,6)	2 339,9	–	134 809,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » (A/79/583)	3 447,8	(1 751,2)	–	1 696,6	107,6	(51,1)	–	56,5	–	1 753,1
Projet de budget-programme pour 2025 : Bureau du Point focal pour les demandes de radiation (A/79/6 (Sect.3)/Add.8)	(229,7)	–	–	(229,7)	(3,1)	–	–	(3,1)	–	(232,8)
<b>Total partiel</b>	<b>135 111,3</b>	<b>(1 809,3)</b>	<b>634,5</b>	<b>133 936,5</b>	<b>4 175,9</b>	<b>(53,0)</b>	<b>(1 729,6)</b>	<b>2 393,3</b>	<b>–</b>	<b>136 329,8</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
<b>4. Désarmement</b>										
Budget-programme	19 202,0	(832,7)	98,2	18 467,5	347,7	(60,0)	(14,8)	272,9	–	18 740,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » (A/79/583)	90,0	–	–	90,0	3,3	–	–	3,3	–	93,3
Incidences sur le budget-programme : effets d'une guerre nucléaire et recherche scientifique (A/C.5/79/16)	9,5	(9,5)	–	–	0,4	(0,4)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects (A/C.5/79/19)	283,3	–	–	283,3	10,7	–	–	10,7	–	294,0
<b>Total partiel</b>	<b>19 584,8</b>	<b>(842,2)</b>	<b>98,2</b>	<b>18 840,8</b>	<b>362,1</b>	<b>(60,4)</b>	<b>(14,8)</b>	<b>286,9</b>	<b>–</b>	<b>19 127,7</b>
<b>5. Opérations de maintien de la paix</b>										
Budget-programme	57 891,4	(466,2)	–	57 425,2	3 717,9	(15,1)	(101,0)	3 601,8	–	61 027,0
<b>Total partiel</b>	<b>57 891,4</b>	<b>(466,2)</b>	<b>–</b>	<b>57 425,2</b>	<b>3 717,9</b>	<b>(15,1)</b>	<b>(101,0)</b>	<b>3 601,8</b>	<b>–</b>	<b>61 027,0</b>
<b>6. Utilisations pacifiques de l'espace</b>										
Budget-programme	4 783,8	(1,9)	1,9	4 783,8	767,1	(0,1)	(7,8)	759,2	–	5 543,0
<b>Total partiel</b>	<b>4 783,8</b>	<b>(1,9)</b>	<b>1,9</b>	<b>4 783,8</b>	<b>767,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(7,8)</b>	<b>759,2</b>	<b>–</b>	<b>5 543,0</b>
<b>7. Cour internationale de Justice</b>										
Budget-programme	33 729,2	(401,4)	401,4	33 729,2	705,1	(12,0)	(74,3)	618,8	–	34 348,0

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers (A/C.5/79/29/Rev.1)										
	298,9	–	–	298,9	14,7	–	–	14,7	–	313,6
<b>Total partiel</b>	<b>34 028,1</b>	<b>(401,4)</b>	<b>401,4</b>	<b>34 028,1</b>	<b>719,8</b>	<b>(12,0)</b>	<b>(74,3)</b>	<b>633,5</b>	<b>–</b>	<b>34 661,6</b>
<b>8. Affaires juridiques</b>										
Budget-programme	68 750,8	(517,8)	338,1	68 571,1	1 461,7	(20,0)	(86,8)	1 354,9	–	69 926,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/79/386)										
	3 069,7	(245,7)	(2 824,0)	–	–	–	–	–	–	–
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (A/79/519)										
	1 954,0	(98,0)	(1 856,0)	–	–	–	–	–	–	–
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)										
	170,6	(18,0)	–	152,6	4,6	(0,7)	–	3,9	–	156,5
<b>Total partiel</b>	<b>73 945,1</b>	<b>(879,5)</b>	<b>(4 341,9)</b>	<b>68 723,7</b>	<b>1 466,3</b>	<b>(20,7)</b>	<b>(86,8)</b>	<b>1 358,8</b>	<b>–</b>	<b>70 082,5</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
<b>9. Affaires économiques et sociales</b>										
Budget-programme	96 603,8	(35,9)	–	96 567,9	3 875,1	(1,2)	(87,9)	3 786,0	–	100 353,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2024 (A/79/380)	724,1	(284,2)	–	439,9	25,1	(10,7)	–	14,4	–	454,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)	1 410,9	(328,2)	–	1 082,7	44,3	(9,6)	–	34,7	–	1 117,4
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » (A/79/583)	858,3	(181,2)	–	677,1	27,6	(5,8)	–	21,8	–	698,9
Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/C.5/79/2)	502,6	(144,1)	–	358,5	14,6	(3,3)	–	11,3	–	369,8
Incidences sur le budget-programme : promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (A/C.5/79/24)	186,5	(62,1)	–	124,4	6,0	(2,0)	–	4,0	–	128,4

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/79/25)	3 775,0	(409,2)	–	3 365,8	121,1	(13,1)	–	108,0	–	3 473,8
<b>Total partiel</b>	<b>104 061,2</b>	<b>(1 444,9)</b>	<b>–</b>	<b>102 616,3</b>	<b>4 113,8</b>	<b>(45,7)</b>	<b>(87,9)</b>	<b>3 980,2</b>	<b>–</b>	<b>106 596,5</b>
<b>10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement</b>										
Budget-programme	9 558,5	(366,3)	–	9 192,2	1 243,8	(8,4)	(12,4)	1 223,0	–	10 415,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)	284,5	(42,3)	–	242,2	9,1	(1,4)	–	7,7	–	249,9
Incidences sur le budget-programme : Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 (A/C.5/79/26)	649,0	(141,0)	–	508,0	12,6	(0,9)	–	11,7	–	519,7
<b>Total partiel</b>	<b>10 492,0</b>	<b>(549,6)</b>	<b>–</b>	<b>9 942,4</b>	<b>1 265,5</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(12,4)</b>	<b>1 242,4</b>	<b>–</b>	<b>11 184,8</b>
<b>11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</b>										
Budget-programme	10 235,7	(97,2)	–	10 138,5	614,7	(5,4)	(12,0)	597,3	–	10 735,8
<b>Total partiel</b>	<b>10 235,7</b>	<b>(97,2)</b>	<b>–</b>	<b>10 138,5</b>	<b>614,7</b>	<b>(5,4)</b>	<b>(12,0)</b>	<b>597,3</b>	<b>–</b>	<b>10 735,8</b>
<b>12. Commerce et développement</b>										
Budget-programme	83 506,5	(272,4)	–	83 234,1	5 428,5	(11,0)	(84,9)	5 332,6	–	88 566,7

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » (A/79/583)										
	781,9	(342,2)	–	439,7	32,0	(14,1)	–	17,9	–	457,6
Incidences sur le budget-programme : coopération Sud-Sud (A/C.5/79/23)										
	507,0	(57,4)	–	449,6	39,7	(4,9)	–	34,8	–	484,4
Incidences sur le budget-programme : promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (A/C.5/79/24)										
	539,6	(83,3)	–	456,3	32,8	(2,8)	–	30,0	–	486,3
<b>Total partiel</b>	<b>85 335,0</b>	<b>(755,3)</b>	<b>–</b>	<b>84 579,7</b>	<b>5 533,0</b>	<b>(32,8)</b>	<b>(84,9)</b>	<b>5 415,3</b>	<b>–</b>	<b>89 995,0</b>
<b>13. Centre du commerce international</b>										
Budget-programme	21 723,5	–	–	21 723,5	1 653,3	–	–	1 653,3	–	23 376,8
<b>Total partiel</b>	<b>21 723,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21 723,5</b>	<b>1 653,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 653,3</b>	<b>–</b>	<b>23 376,8</b>
<b>14. Environnement</b>										
Budget-programme	22 094,3	(28,8)	–	22 065,5	2 461,0	(1,0)	(24,4)	2 435,6	–	24 501,1
<b>Total partiel</b>	<b>22 094,3</b>	<b>(28,8)</b>	<b>–</b>	<b>22 065,5</b>	<b>2 461,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(24,4)</b>	<b>2 435,6</b>	<b>–</b>	<b>24 501,1</b>
<b>15. Établissements humains</b>										
Budget-programme	13 081,2	(29,1)	–	13 052,1	2 020,4	(1,0)	(16,5)	2 002,9	–	15 055,0
<b>Total partiel</b>	<b>13 081,2</b>	<b>(29,1)</b>	<b>–</b>	<b>13 052,1</b>	<b>2 020,4</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(16,5)</b>	<b>2 002,9</b>	<b>–</b>	<b>15 055,0</b>
<b>16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale</b>										
Budget-programme	23 868,1	(22,5)	–	23 845,6	1 228,0	(0,8)	(32,1)	1 195,1	–	25 040,7

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
		1	2			3	4			
				(4) = (1) + (2) + (3)				(8) = (5) + (6) + (7)		(10) = (4) + (8) + (9)
<b>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</b>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires (A/79/575)										
	140,4	(140,4)	–	–	5,6	(5,6)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves (A/C.5/79/20)										
	2 455,2	(367,8)	–	2 087,4	191,7	(46,4)	–	145,3	–	2 232,7
Incidences sur le budget-programme : promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (A/C.5/79/24)										
	539,1	(74,3)	–	464,8	29,6	(2,8)	–	26,8	–	491,6
<b>Total partiel</b>	<b>27 002,8</b>	<b>(605,0)</b>	<b>–</b>	<b>26 397,8</b>	<b>1 454,9</b>	<b>(55,6)</b>	<b>(32,1)</b>	<b>1 367,2</b>	<b>–</b>	<b>27 765,0</b>
<b>17. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)</b>										
Budget-programme	10 976,1	(7,5)	–	10 968,6	486,0	(0,2)	(11,0)	474,8	–	11 443,4
<b>Total partiel</b>	<b>10 976,1</b>	<b>(7,5)</b>	<b>–</b>	<b>10 968,6</b>	<b>486,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(11,0)</b>	<b>474,8</b>	<b>–</b>	<b>11 443,4</b>
<b>18. Développement économique et social en Afrique</b>										
Budget-programme	94 351,0	(142,0)	–	94 209,0	249,9	(4,6)	(162,8)	82,5	–	94 291,5

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
			(4) = (1) + (2) + (3)				(8) = (5) + (6) + (7)	(10) = (4) + (8) + (9)		
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/79/222)										
	311,6	–	–	311,6	–	–	–	–	–	311,6
Incidences sur le budget-programme : Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/C.5/79/22)										
	309,7	–	–	309,7	10,1	–	–	10,1	–	319,8
<b>Total partiel</b>	<b>94 972,3</b>	<b>(142,0)</b>	<b>–</b>	<b>94 830,3</b>	<b>260,0</b>	<b>(4,6)</b>	<b>(162,8)</b>	<b>92,6</b>	<b>–</b>	<b>94 922,9</b>
<b>19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>										
Budget-programme	56 563,5	(40,2)	–	56 523,3	2 045,7	(1,9)	(68,7)	1 975,1	–	58 498,4
<b>Total partiel</b>	<b>56 563,5</b>	<b>(40,2)</b>	<b>–</b>	<b>56 523,3</b>	<b>2 045,7</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(68,7)</b>	<b>1 975,1</b>	<b>–</b>	<b>58 498,4</b>
<b>20. Développement économique en Europe</b>										
Budget-programme	40 039,1	(66,9)	–	39 972,2	1 019,3	(2,4)	(37,3)	979,6	–	40 951,8
<b>Total partiel</b>	<b>40 039,1</b>	<b>(66,9)</b>	<b>–</b>	<b>39 972,2</b>	<b>1 019,3</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(37,3)</b>	<b>979,6</b>	<b>–</b>	<b>40 951,8</b>
<b>21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</b>										
Budget-programme	63 870,9	(39,6)	–	63 831,3	(914,8)	(1,1)	(93,7)	(1 009,6)	–	62 821,7
<b>Total partiel</b>	<b>63 870,9</b>	<b>(39,6)</b>	<b>–</b>	<b>63 831,3</b>	<b>(914,8)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(93,7)</b>	<b>(1 009,6)</b>	<b>–</b>	<b>62 821,7</b>
<b>22. Développement économique et social en Asie occidentale</b>										
Budget-programme	50 146,3	–	–	50 146,3	1 066,2	–	(60,3)	1 005,9	–	51 152,2
<b>Total partiel</b>	<b>50 146,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>50 146,3</b>	<b>1 066,2</b>	<b>–</b>	<b>(60,3)</b>	<b>1 005,9</b>	<b>–</b>	<b>51 152,2</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
<b>23. Programme ordinaire de coopération technique</b>										
Budget-programme	48 241,7	–	–	48 241,7	1 608,9	–	(144,6)	1 464,3	–	49 706,0
<b>Total partiel</b>	<b>48 241,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>48 241,7</b>	<b>1 608,9</b>	<b>–</b>	<b>(144,6)</b>	<b>1 464,3</b>	<b>–</b>	<b>49 706,0</b>
<b>24. Droits humains</b>										
Budget-programme	240 210,2	(7 593,2)	(32,2)	232 584,8	11 817,5	(298,8)	(436,1)	11 082,6	–	243 667,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires (A/79/575)	16 418,2	(2 498,7)	–	13 919,5	510,0	(92,3)	–	417,7	–	14 337,2
<b>Total partiel</b>	<b>256 628,4</b>	<b>(10 091,9)</b>	<b>(32,2)</b>	<b>246 504,3</b>	<b>12 327,5</b>	<b>(391,1)</b>	<b>(436,1)</b>	<b>11 500,3</b>	<b>–</b>	<b>258 004,6</b>
<b>25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance</b>										
Budget-programme	47 175,7	–	–	47 175,7	3 609,6	–	(318,4)	3 291,2	–	50 466,9
<b>Total partiel</b>	<b>47 175,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>47 175,7</b>	<b>3 609,6</b>	<b>–</b>	<b>(318,4)</b>	<b>3 291,2</b>	<b>–</b>	<b>50 466,9</b>
<b>26. Réfugiés de Palestine</b>										
Budget-programme	73 928,8	–	–	73 928,8	5 319,0	–	(133,8)	5 185,2	–	79 114,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées concernant le chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) du projet de budget-programme pour 2025 (A/79/515)	4 981,0	–	–	4 981,0	220,4	–	–	220,4	–	5 201,4
<b>Total partiel</b>	<b>78 909,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>78 909,8</b>	<b>5 539,4</b>	<b>–</b>	<b>(133,8)</b>	<b>5 405,6</b>	<b>–</b>	<b>84 315,4</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance			
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission	Total après actualisation des coûts
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
<b>27. Aide humanitaire</b>										
Budget-programme	19 410,2	(30,6)	–	19 379,6	924,0	(1,0)	(24,1)	898,9	–	20 278,5
<b>Total partiel</b>	<b>19 410,2</b>	<b>(30,6)</b>	<b>–</b>	<b>19 379,6</b>	<b>924,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(24,1)</b>	<b>898,9</b>	<b>–</b>	<b>20 278,5</b>
<b>28. Communication globale</b>										
Budget-programme	118 031,1	(657,2)	–	117 373,9	5 503,4	(22,0)	(163,0)	5 318,4	–	122 692,3
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)	421,4	(186,3)	–	235,1	10,5	(2,6)	–	7,9	–	243,0
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires (A/79/575)	648,8	(167,6)	–	481,2	41,9	(12,1)	–	29,8	–	511,0
Incidences sur le budget-programme : groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (A/C.5/79/15)	5,9	(5,9)	–	–	0,2	(0,2)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : effets d'une guerre nucléaire et recherche scientifique (A/C.5/79/16)	5,9	(5,9)	–	–	0,2	(0,2)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/79/25)	20,1	(20,1)	–	–	0,7	(0,7)	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>119 133,2</b>	<b>(1 043,0)</b>	<b>–</b>	<b>118 090,2</b>	<b>5 556,9</b>	<b>(37,8)</b>	<b>(163,0)</b>	<b>5 356,1</b>	<b>–</b>	<b>123 446,3</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission
				(4) = (1) + (2) + (3)					(10) = (4) + (8) + (9)	
<b>29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité</b>										
Budget-programme	67 034,9	(468,9)	(216,2)	66 349,8	2 110,9	(15,2)	(86,6)	2 009,1	–	68 358,9
<b>Total partiel</b>	<b>67 034,9</b>	<b>(468,9)</b>	<b>(216,2)</b>	<b>66 349,8</b>	<b>2 110,9</b>	<b>(15,2)</b>	<b>(86,6)</b>	<b>2 009,1</b>	<b>–</b>	<b>68 358,9</b>
<b>29B. Département de l'appui opérationnel</b>										
Budget-programme	96 003,7	(923,3)	216,2	95 296,6	5 524,5	(29,9)	(243,2)	5 251,4	–	100 548,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)	81,4	–	–	81,4	2,5	–	–	2,5	–	83,9
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » (A/79/583)	453,9	(354,5)	–	99,4	17,2	(14,0)	–	3,2	–	102,6
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/79/25)	328,1	(28,4)	–	299,7	10,6	(0,9)	–	9,7	–	309,4
<b>Total partiel</b>	<b>96 867,1</b>	<b>(1 306,2)</b>	<b>216,2</b>	<b>95 777,1</b>	<b>5 554,8</b>	<b>(44,8)</b>	<b>(243,2)</b>	<b>5 266,8</b>	<b>–</b>	<b>101 043,9</b>
<b>29C. Bureau de l'informatique et des communications</b>										
Budget-programme	53 789,0	(324,2)	–	53 464,8	1 833,6	(10,5)	(100,9)	1 722,2	–	55 187,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)	196,3	–	–	196,3	6,3	–	–	6,3	–	202,6

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	Total après actualisation des coûts
Incidences sur le budget-programme : groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (A/C.5/79/15)	46,0	(46,0)	–	–	1,5	(1,5)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : effets d'une guerre nucléaire et recherche scientifique (A/C.5/79/16)	46,0	(46,0)	–	–	1,5	(1,5)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : Groupe d'experts scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire (A/C.5/79/18)	5,8	(5,8)	–	–	0,2	(0,2)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects (A/C.5/79/19)	20,2	(20,2)	–	–	0,7	(0,7)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/79/25)	103,6	(103,6)	–	–	3,4	(3,4)	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>54 206,9</b>	<b>(545,8)</b>	<b>–</b>	<b>53 661,1</b>	<b>1 847,2</b>	<b>(17,8)</b>	<b>(100,9)</b>	<b>1 728,5</b>	<b>–</b>	<b>55 389,6</b>
<b>29D. Administration (Nairobi)</b>										
Budget-programme	15 492,6	(227,7)	–	15 264,9	3 809,3	(17,3)	(60,8)	3 731,2	–	18 996,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/79/267)	906,1	–	–	906,1	–	–	–	–	–	906,1

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
	1	2	3 (4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7 (8) = (5) + (6) + (7)	9 (10) = (4) + (8) + (9)			
Troisième rapport d'étape annuel sur l'état d'avancement du plan-cadre de Gigiri visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/79/345)	3 610,1	–	–	3 610,1	–	–	–	–	–	3 610,1
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/79/25)	14,4	(14,4)	–	–	1,1	(1,1)	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>20 023,2</b>	<b>(242,1)</b>	<b>–</b>	<b>19 781,1</b>	<b>3 810,4</b>	<b>(18,4)</b>	<b>(60,8)</b>	<b>3 731,2</b>	<b>–</b>	<b>23 512,3</b>
<b>29E. Administration (Genève)</b>										
Budget-programme	89 387,1	(1 329,3)	–	88 057,8	2 335,5	(96,8)	(12,7)	2 226,0	–	90 283,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires (A/79/575)	108,1	(108,1)	–	–	7,4	(7,4)	–	–	–	–
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » (A/79/583)	7,6	(7,6)	–	–	0,5	(0,5)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : Groupe d'experts scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire (A/C.5/79/18)	0,7	(0,7)	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>89 503,5</b>	<b>(1 445,7)</b>	<b>–</b>	<b>88 057,8</b>	<b>2 343,4</b>	<b>(104,7)</b>	<b>(12,7)</b>	<b>2 226,0</b>	<b>–</b>	<b>90 283,8</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance			
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission	Total après actualisation des coûts
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
<b>29F. Administration (Vienne)</b>										
Budget-programme	20 366,0	(51,9)	–	20 314,1	2 053,5	(1,5)	(96,8)	1 955,2	–	22 269,3
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves (A/C.5/79/20)	44,0	(8,8)	–	35,2	1,3	(0,3)	–	1,0	–	36,2
Incidences sur le budget-programme : promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (A/C.5/79/24)	8,8	–	–	8,8	0,3	–	–	0,3	–	9,1
<b>Total partiel</b>	<b>20 418,8</b>	<b>(60,7)</b>	<b>–</b>	<b>20 358,1</b>	<b>2 055,1</b>	<b>(1,8)</b>	<b>(96,8)</b>	<b>1 956,5</b>	<b>–</b>	<b>22 314,6</b>
<b>30. Contrôle interne</b>										
Budget-programme	26 337,3	(783,8)	–	25 553,5	874,4	(57,0)	(28,1)	789,3	–	26 342,8
<b>Total partiel</b>	<b>26 337,3</b>	<b>(783,8)</b>	<b>–</b>	<b>25 553,5</b>	<b>874,4</b>	<b>(57,0)</b>	<b>(28,1)</b>	<b>789,3</b>	<b>–</b>	<b>26 342,8</b>
<b>31. Activités administratives financées en commun</b>										
Budget-programme	8 701,0	(4,5)	–	8 696,5	441,0	(0,2)	–	440,8	–	9 137,3
<b>Total partiel</b>	<b>8 701,0</b>	<b>(4,5)</b>	<b>–</b>	<b>8 696,5</b>	<b>441,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>–</b>	<b>440,8</b>	<b>–</b>	<b>9 137,3</b>

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		décidé par la Cinquième Commission
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
<b>32. Dépenses spéciales</b>										
Budget-programme	89 326,8	–	–	89 326,8	8 716,3	–	(784,4)	7 931,9	–	97 258,7
<b>Total partiel</b>	<b>89 326,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>89 326,8</b>	<b>8 716,3</b>	<b>–</b>	<b>(784,4)</b>	<b>7 931,9</b>	<b>–</b>	<b>97 258,7</b>
<b>33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b>										
Budget-programme	45 030,4	(1 087,5)	(8 571,0)	35 371,9	1 441,1	(34,7)	(400,7)	1 005,7	–	36 377,6
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Troisième rapport d'étape annuel sur l'état d'avancement du plan-cadre de Gigiri visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/79/345)	19 459,2	–	–	19 459,2	–	–	–	–	–	19 459,2
Onzième rapport d'étape annuel sur le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/79/352)	–	–	32 183,7	32 183,7	–	–	–	–	–	32 183,7
<b>Total partiel</b>	<b>64 489,6</b>	<b>(1 087,5)</b>	<b>23 612,7</b>	<b>87 014,8</b>	<b>1 441,1</b>	<b>(34,7)</b>	<b>(400,7)</b>	<b>1 005,7</b>	<b>–</b>	<b>88 020,5</b>
<b>34. Sûreté et sécurité</b>										
Budget-programme	140 039,2	(336,0)	336,0	140 039,2	10 719,8	(14,4)	(131,5)	10 573,9	–	150 613,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Troisième rapport d'étape annuel sur l'état d'avancement du plan-cadre de Gigiri visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/79/345)	62,7	–	–	62,7	–	–	–	–	–	62,7

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		
	1	2	3	(4) = (1) + (2) + (3)	5	6	7	(8) = (5) + (6) + (7)	9	(10) = (4) + (8) + (9)
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (A/79/554)	61,6	–	–	61,6	2,0	–	–	2,0	–	63,6
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/79/25)	149,5	(149,5)	–	–	5,0	(5,0)	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>140 313,0</b>	<b>(485,5)</b>	<b>336,0</b>	<b>140 163,5</b>	<b>10 726,8</b>	<b>(19,4)</b>	<b>(131,5)</b>	<b>10 575,9</b>	<b>–</b>	<b>150 739,4</b>
<b>35. Compte pour le développement</b>										
Budget-programme	18 473,9	–	–	18 473,9	591,2	–	(53,2)	538,0	–	19 011,9
<b>Total partiel</b>	<b>18 473,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18 473,9</b>	<b>591,2</b>	<b>–</b>	<b>(53,2)</b>	<b>538,0</b>	<b>–</b>	<b>19 011,9</b>
<b>36. Contributions du personnel</b>										
Budget-programme	318 516,0	(8 047,3)	(213,7)	310 255,0	11 012,9	(70,7)	6,3	10 948,5	–	321 203,5
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme	6 822,9	(765,0)	1,3	6 059,2	94,3	(26,6)	–	67,7	–	6 126,9
<b>Total partiel</b>	<b>325 338,9</b>	<b>(8 812,3)</b>	<b>(212,4)</b>	<b>316 314,2</b>	<b>11 107,2</b>	<b>(97,3)</b>	<b>6,3</b>	<b>11 016,2</b>	<b>–</b>	<b>327 330,4</b>
<b>Total</b>	<b>3 712 486,8</b>	<b>(151 203,2)</b>	<b>17 229,4</b>	<b>3 578 513,0</b>	<b>147 096,4</b>	<b>(1 643,2)</b>	<b>(6 586,6)</b>	<b>138 866,6</b>	<b>–</b>	<b>3 717 379,6</b>

## Annexe III

## Montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2025, par rapport

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant approuvé du fonds de réserve pour 2025	26 913,2
<i>Rapport</i>	<i>Montants approuvés<sup>a</sup></i>
<b>a) Projets de construction</b>	
État d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ( <a href="#">A/79/222</a> )	311,6
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ( <a href="#">A/79/267</a> )	906,1
<b>Total partiel (a)</b>	<b>1 217,7</b>
<b>b) Prévisions révisées</b>	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2024 ( <a href="#">A/79/380</a> )	439,9
Prévisions révisées concernant le chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) du projet de budget-programme pour 2025 ( <a href="#">A/79/515</a> )	4 981,0
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session ( <a href="#">A/79/554</a> )	3 832,9
Prévisions budgétaires révisées comme suite à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir » ( <a href="#">A/79/583</a> )	4 640,4
<b>Total partiel (b)</b>	<b>13 894,2</b>
<b>c) États des incidences sur le budget-programme</b>	
Incidences sur le budget-programme : demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers ( <a href="#">A/C.5/79/29/Rev.1</a> )	298,9
Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination ( <a href="#">A/C.5/79/2</a> )	358,5
Incidences sur le budget-programme : l'intelligence artificielle dans le domaine militaire et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ( <a href="#">A/C.5/79/17</a> )	143,8
Incidences sur le budget-programme : Groupe d'experts scientifiques et techniques de la vérification du désarmement nucléaire ( <a href="#">A/C.5/79/18</a> )	86,3
Incidences sur le budget-programme : étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects ( <a href="#">A/C.5/79/19</a> )	420,4
Incidences sur le budget-programme : coopération Sud-Sud ( <a href="#">A/C.5/79/23</a> )	449,6
Incidences sur le budget-programme : promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable ( <a href="#">A/C.5/79/24</a> )	1 054,3
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ( <a href="#">A/C.5/79/25</a> )	5 225,9
Incidences sur le budget-programme : Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité ; renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves ( <a href="#">A/C.5/79/20</a> )	2 192,4
Incidences sur le budget-programme : Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ( <a href="#">A/C.5/79/22</a> )	309,7

<i>Rapport</i>	<i>Montants approuvés<sup>a</sup></i>
Incidences sur le budget-programme : Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 ( <a href="#">A/C.5/79/26</a> )	581,5
Incidences sur le budget-programme : Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient ( <a href="#">A/C.5/79/27</a> )	65,6
<b>Total partiel (c)</b>	<b>11 186,9</b>
<b>Total des montants approuvés</b>	<b>26 298,8</b>
<b>Solde disponible</b>	<b>614,4</b>

<sup>a</sup> Déduction faite des contributions du personnel.

## Annexe IV

## Montants approuvés et autorisés au titre des missions politiques spéciales pour 2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

---

### Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 979,4
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	3 386,7
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	502,7
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	359,6
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 930,5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	12 551,7
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	2 056,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 941,7
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	16 096,5
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	949,9
Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan	1 282,4
<b>Total partiel (groupe thématique I)</b>	<b>47 037,2</b>

---

### Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 549,7
Groupe d'experts sur le Soudan	1 132,6
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	591,3
Groupe d'experts sur la Libye	1 376,4
Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2745 (2024)	1 300,7
Groupe d'experts sur le Yémen	2 389,0
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 435,4
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	6 158,1
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	729,8
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	355,4
Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2713 (2023)	1 960,2
Groupe d'experts sur Haïti	1 553,0
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 465,9
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	12 815,7
Bureau du Point focal pour les demandes de radiation	774,8
<b>Total partiel (groupe thématique II)</b>	<b>37 588,0</b>

---

### Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	15 702,1
--	----------

Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie	100 177,3
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 555,7
Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 719,4
Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	11 122,4
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 868,1
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	90 588,7
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	86 582,3
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	31 002,1
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	35 705,0
<b>Total partiel (groupe thématique III)</b>	<b>386 023,1</b>
<b>Missions d'assistance des Nations Unies</b>	
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	124 695,0
<b>Total partiel (missions d'assistance de Nations Unies)</b>	<b>124 695,0</b>
<b>Total du budget approuvé pour les 37 missions politiques spéciales (A/C.5/79/L.24, sect. VI, par. 4 et sect. VIII, par. 37) (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>595 343,3</b>
Ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	2 298,8
<b>Total du budget approuvé pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) (A/C.5/79/L.24, sect. VIII, par. 37) (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>597 642,1</b>
<b>Autorisation d'engagement de dépenses (A/C.5/79/L.24, sect. VIII, par. 38) (déduction faite des contributions du personnel)</b>	
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	86 500,0
<b>Total [budget approuvé et autorisation d'engagement de dépenses au titre du chapitre 3 (Affaires politiques)]</b>	<b>684 142,1</b>